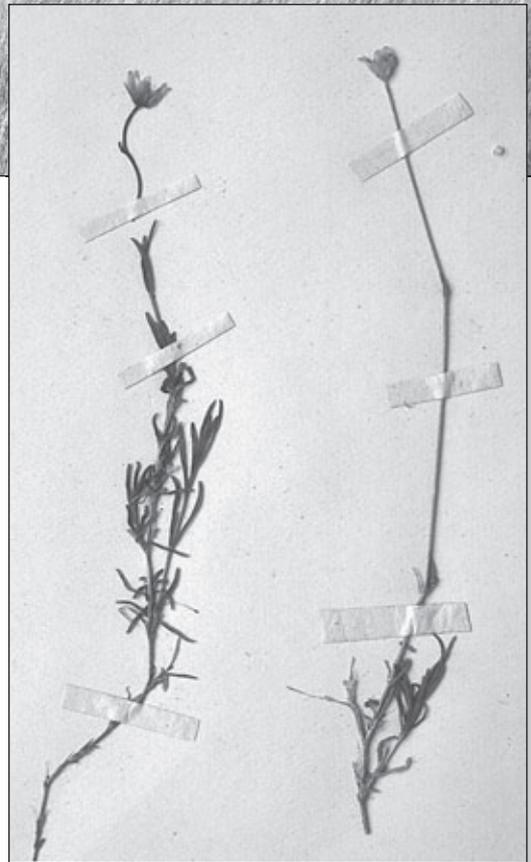




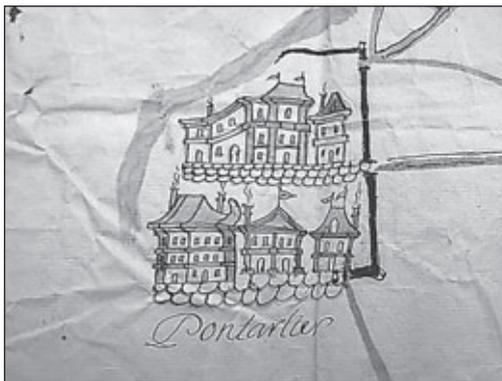
La Grande Tourbière de Pontarlier (commune des Granges-Narboz),
octobre 2004.

Minuartia stricta (Swartz) Wahlenberg,
espèce disparue de la flore française.



La Grande tourbière de Pontarlier (Doubs) Approche historique et botanique Partie 1

par Gilles et Max André



Extrait de plan non daté (XVII^e?).
AC Pontarlier DD.14.

Gilles André, 76 rue du Hurepoix, F-91470 Limours
Courriel : gilles.andre7@wanadoo.fr
Max André, 30 rue Pergaud, F-25300 Pontarlier
Courriel : max.andre@wanadoo.fr

Résumé – La Grande tourbière de Pontarlier fait très certainement partie des rares tourbières françaises que tous les grands noms de la botanique française et helvétique du XIX^e et du début du XX^e siècle sont venus visiter ; elle abritait toute une série de plantes rarissimes. Dans la période de l’entre-deux guerres, elle aurait disparu lors de la création de l’aérodrome de Pontarlier. Dans cet article, nous nous proposons de revenir sur cette gloire passée et sur ce que l’on peut appeler le mythe de sa disparition. Une approche botanique et historique, à partir de documents d’archives, permettra de comprendre l’origine de cet imbroglio.

Mots-clés – Grande tourbière de Pontarlier, exploitation de la tourbe, bassin du Drugeon, plantes patrimoniales, botanistes, microtoponymie, Doubs.

Introduction

La Grande tourbière de Pontarlier (cf. planche H. T. p. 101), du fait de sa richesse floristique, a depuis la fin du XVIII^e siècle attiré non seulement les botanistes régionaux mais également de grands noms de la discipline, lors notamment de sessions extraordinaires de la Société botanique de France et ceci dès 1865. Sur une surface fort réduite, une dizaine de plantes rarissimes se côtoyaient et permettaient de satisfaire leur curiosité. Son côté mythique est renforcé aujourd’hui par sa soi-disant disparition lors de la construction de l’aé-

rodrome de la ville de Pontarlier au début du XX^e siècle, cette information étant bien souvent reprise dans la plupart des publications actuelles. Des découvertes botaniques récentes réalisées sur les communes voisines des Granges-Narboz et d’Houtaud ont suscité un doute sur cette disparition. Le fait également de construire une piste d’atterrissage sur une tourbière paraissait peu réaliste, la Chaux d’Arlier possédant des sites nettement plus favorables pour réussir une telle entreprise. Toutes ces raisons nous ont conduit à nous intéresser à l’histoire de la Grande tourbière de Pontarlier.

Cet article comporte deux parties :
– une approche historique de la connaissance floristique de la Grande tourbière de Pontarlier et, à partir d’une approche pluridisciplinaire de documents d’archives manuscrits, une étude de l’exploitation de la tourbe permettant notamment d’expliquer l’origine de cette « fausse disparition » ;
– une deuxième partie sur l’état actuel de conservation de la Grande tourbière de Pontarlier sera présentée dans un prochain numéro des *Nouvelles archives de la flore jurassienne*.

Présentation générale du bassin du Dugeon et de la Grande tourbière de Pontarlier

Le bassin du Dugeon, au contact du Jura des Plateaux et du Jura plissé, correspond à une vaste cuvette synclinale orientée nord-est – sud-ouest, bordée au nord par le plateau jurassique de Levier–Goux-les-Usiers et au sud-est par les premiers plis serrés de la haute chaîne (anticlinal du Laveron du faisceau dit helvétique). Les bords du synclinal sont constitués par des calcaires jaunes du Valanginien et des marnes grises de l'Hauterivien pour la partie Nord uniquement.

Les glaciers ont à plusieurs reprises envahi la région et abandonné des indices encore particulièrement bien conservés. Le fond du synclinal est en effet très largement comblé par d'importants dépôts quaternaires dont les origines sont multiples : morainiques, fluvio-glaciaires, glacio-lacustres et péri-glaciaires. Le colmatage de la cuvette a permis, par endroits, l'installation de vastes complexes tourbeux qui représentent encore aujourd'hui plus de 1 000 hectares. L'altitude y varie entre 800 et 840 mètres. La Grande tourbière de Pontarlier occupe l'extrémité Nord-Est de cet important ensemble.

Malgré la position topographique en cuvette, la zone ne reçoit que très partiellement les eaux de ruissellement des monts environnants, en raison d'un réseau karstique particulièrement actif. De rares sources alimentent les marais en bordure du synclinal. Le réseau hydrographique est donc très superficiel et essentiellement alimenté par les eaux de précipitations locales qui transitent et percolent à travers marais et tourbières. Une seule petite rivière, le Dugeon, parcourt d'ouest en est le bassin et récupère partiellement ces eaux. Il rejoint la principale rivière, le Doubs, un peu en aval de Pontarlier.



Extrait de la « Carte routière, hydrographique et orographique du département du Doubs » dressée par M. Parandier, 1855. Sources : AD du Doubs
En gris, vaste projet d'assèchement (plus de 4 684 ha !) des zones humides du bassin du Dugeon.

Approche historique de la connaissance de la flore de la Grande tourbière de Pontarlier

« ... L'exploration des tourbières est, en effet, toujours pénible et dangereuse, si l'on ne fait pas attention où l'on pose le pied ; par le chaud soleil de Juin ou de Juillet, une buée étouffante sort de la mousse humide, enveloppe le promeneur et l'imprègne désagréablement ; ruisselant de sueur, harcelé par les taons, dont les piqûres répétées ne lui laissent aucune trêve, le naturaliste est quelquefois obligé d'abandonner son exploration » A. MAGNIN, 1907, in *Revue de Franche-Comté*, n° 5, p. 215-220 et n° 8-9, p. 306-318.

Si aujourd'hui les 2 800 hectares de tourbières franc-comtoises sont unanimement reconnus comme abritant un patrimoine floristique exceptionnel, la connaissance des espèces botaniques inféodées aux milieux humides en général est rela-

tivement récente. Assez curieusement, les botanistes régionaux du XVIII^e et XIX^e siècle n'ont fait que de rares incursions dans les tourbières, si ce n'est dans quelques localités emblématiques. Il n'est alors pas très facile de déterminer à partir de quelle époque cette tourbière a suscité l'intérêt des floristes. Gilbert Cousin de Nozeroy (1506-1572) parcourt la Chaux d'Arlier et décrit des paysages botaniques intéressants concernant le secteur compris entre Frasne et La Rivière-Dugeon mais ne fait aucun commentaire pour le secteur de Pontarlier (Gilbert Cousin de Nozeroy 1552 et 1562). François Nicolas Eugène Droz (1735-1805), né à Pontarlier le 4 février 1735, fut un érudit franc-comtois renommé qui collecta notamment de nombreuses chartes anciennes de la Franche-Comté. Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Pontarlier* en 1760, il expose des *Remarques pour l'histoire naturelle du bailliage de Pontarlier*¹ : « Les simples qui y viennent sans culture sont

¹ « Je l'ai rédigée (cette notice de plantes) sur les notes de M. Nicod, médecin et chirurgien, que son séjour et ses voyages continuels à la campagne ont mis à portée de tout vérifier par lui-même ». Il s'agit très probablement de Jean-Denis Nicod, bachelier en médecine, lieutenant du premier chirurgien du roi au bailliage de Pontarlier, résidant à Frasne ; il est parrain à Pontarlier en 1759. (Source : Médecins et chirurgiens de Franche-Comté du Moyen Âge au Premier Empire, Jean-Marie Thiébaud, 1992 ; AC Pontarlier, GG. 42).

fort recherchées dans la médecine, et on en envoie fort loin... »; fait suite une liste de près de 150 plantes (simples) où quelques rares espèces inféodées aux zones humides sont présentées : airelles, grassette, gratiole. Le pin de tourbière² est également évoqué. On ne perçoit, dans les écrits de l'auteur, aucun intérêt botanique particulier pour les tourbières si ce n'est celui d'aller collecter des simples pour la médecine et certainement pour la confection de quelques confitures...

La première contribution importante est l'œuvre de Justin Girod de Chantrons³ (1750-1841), précurseur des naturalistes comtois, dans son *Essai sur la géographie physique, le climat et l'histoire naturelle du département du Doubs* (1810).

On peut légitimement penser que c'est lors de son séjour au fort de Joux (1784-1791) qu'il parcourt et découvre l'intérêt botanique des tourbières de La Cluse-et-Mijoux et de Pontarlier. Il y indique notamment le bouleau nain (*Betula nana* L.), observation qui sera souvent considérée comme douteuse par la suite. Antoine Magnin, dans un article sur *Betula nana* dans le bulletin de la Société d'Émulation du Doubs, en 1895, est prudent : « ... De la vallée du Doubs, à Pontarlier (Gir.-Chantrons), mais n'y a pas été revu, soit qu'il y ait été indiqué par erreur, soit qu'il y ait disparu à la suite de l'exploitation des tourbières... ». Nous partageons ce second point de vue et pensons que ce petit arbrisseau a été victime de l'exploitation de la tourbe qui, nous allons le découvrir, a été très importante. Pendant au moins sept années, on

peut penser que Girod de Chantrons sillonne les tourbières et note avec justesse la présence de dizaines d'espèces inféodées aux milieux tourbeux des environs de Pontarlier : *Viola palustris*, *Dianthus superbus*, *Spergula nodosa* (= *Sagina nodosa*), *Sedum villosum*⁴, *Saxifraga hirculus*, *Selinum palustre* (= *Thysselinum palustre*), *Bidens minima* (= *Bidens cernua*), *Vaccinium uliginosum*, *Andromeda polifolia*, *Swertia perennis*, *Utricularia minor*, *Rumex aquaticus*, *Betula nana*⁵, *Salix repens*... [25 citations de tourbières pour des localisations de plantes et 51 citations de tourbières pour l'ensemble de l'ouvrage]. On ne peut pas dire que Justin Girod de Chantrons ne connaissait pas les tourbières de Pontarlier puisque toutes ces espèces existent encore aujourd'hui à l'exception de *Sedum villosum*, de *Saxifraga hirculus* et de *Betula nana*. Le détail des espèces indiquées par Girod de Chantrons est consigné dans le Tableau I.

C'est donc certainement Girod de Chantrons qui a fait connaître la grande richesse de cette tourbière à ses confrères, et tout particulièrement à Charles Grenier (1808-1875), comme ce dernier le rappelle dans l'introduction de son *Catalogue des plantes phanérogames du département du Doubs* (1843), p. 7 : « Si Chantrons avait accepté pour les limites de son Catalogue celles du département, je n'aurais eu garde de les franchir ; mais comme il a énuméré la plupart des rares espèces qui ne croissent que sur les points culminants, j'ai été obligé de l'accompagner dans ses excursions... ». Ch. Grenier a également beaucoup étudié (le possédait-il ?) l'herbier de

Girod de Chantrons. Signalons enfin que ce ne serait pas la première fois que Girod de Chantrons découvre un haut-lieu botanique puisqu'il signale la richesse du Crêt-des-Roches à Pont-de-Roide-25 avec la seule station pour la Franche-Comté de l'Ibérade des rochers (*Iberis saxatilis*).

Girod de Chantrons ne se contente pas de collecter des données botaniques pendant son séjour au fort de Joux. Il nous rapporte également des renseignements intéressants sur les tourbières comme nous le montre cet extrait de son ouvrage (Tome 1, p. 39) : « L'on trouve assez souvent en fouillant dans nos tourbières, et particulièrement dans celle située au voisinage du château de Joux⁶, des arbres enfouis à la profondeur de dix à douze pieds, que l'on reconnaît aisément pour des pins. Ils sont d'un noir d'ébène et susceptibles d'un poli qui les fait employer avantageusement à des ouvrages de marqueterie ».

À peu près à la même époque, Sébastien Guyétant (1777-1865) publie en 1808 un catalogue où figurent sous forme d'une simple liste, sans indication de localités, plusieurs espèces inféodées aux tourbières, dont *Betula nana*. Il herborise lui aussi dans les tourbières, mais malheureusement nous ne saurons certainement jamais quelles localités il a prospectées (Pontarlier, La Brévine, etc.).

Claude Marie Philibert Babey (1786-1848) de Salins organise plusieurs excursions botaniques dans la tourbière de Pontarlier comme en attestent les nombreuses références

² Un prochain article exposera les intéressantes observations botaniques que l'on peut faire, à partir d'une étude de documents d'archives historiques disponibles, sur cette espèce.

³ cf. Annexe 1.

⁴ Observation bien sûr surprenante pour le massif jurassien et pouvant également être considérée comme douteuse ; Ch. Grenier dans son *Catalogue des plantes phanérogames du département du Doubs* (1843) reprend l'information sans apporter aucun commentaire, alors que chaque fois que l'observation n'est pas confirmée par une part d'herbier il indique qu'elle manque dans son herbier. Dans la *Flore de la chaîne jurassique*, il indiquera qu'il n'a pas pu la retrouver. Cette espèce est également indiquée par Ch.-H. Godet (1852) dans la tourbière de Pontarlier (marais de Pontarlier I). C. M. P. Babey (1845) observe également cette espèce dans les mêmes lieux. Magnin (Annotations et additions aux Flores du Jura et du Lyonnais, *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1894) évoque cette espèce pour le Doubs en commentant l'ouvrage *Étude des fleurs* de Carriot et Saint-Lager, 1889, p. 320 : la mention Jura doit se reporter aux tourbières du Doubs. Une étude complémentaire, à partir des herbiers conservés au laboratoire de botanique évolutive de Neuchâtel, vient de démontrer la présence de parts d'herbiers de M. Garnier (1853) de ce taxon venant de La Planée-25 (!), à 15 km de Pontarlier. (com. pers. Ph. Druart); ce taxon était également connu des environs de Montbéliard (com. pers. T. Malvézy, herbier Contejean).

⁵ Ch. Grenier ne remet pas en cause cette observation ; il indique : marais près de Pontarlier (Chantr.). Je n'ai pu l'y retrouver. Il est évoqué le terme de marais et non de tourbière de Pontarlier.

⁶ Il s'agit vraisemblablement de la tourbière très exploitée située au nord du lieu-dit La Tuilerie, à La Cluse-et-Mijoux.

dans *La Flore jurassienne* de 1845 (Tableau I) ; c'est peut-être lui qui découvre *Drosera x obovata*, mais il la nomme *Drosera intermedia*. En 1850, Ch. Grenier montre qu'il existe tous les intermédiaires entre *D. rotundifolia* et *D. longifolia* et que ce taxon doit être considéré comme un hybride.

La tourbière de Pontarlier attire également les botanistes helvétiques, dont Charles Henri Godet (1797-1879), comme en témoigne sa *Flore du Jura* (1852). Il observe de nombreuses plantes rares comme *Samolus valerandi*, *Minuartia stricta* et *Sedum villosum* (Tableau I).

C'est peut-être Marcellin Garnier⁷ (1794-1862), de Salins, qui signale le premier la présence d'*Alsine stricta* (= *Minuartia stricta*) dans la Grande tourbière de Pontarlier, où elle abonde près des exploitations de tourbe (Ch. Grenier, *Catalogue des plantes phanérogames du département du Doubs*, 1843, p. 20).

Charles Grenier (1808-1875) prospecte minutieusement les tourbières de Pontarlier où il y fait de nombreuses et importantes découvertes : certainement en juin 1863, il découvre la Calamagrostide raide (*Calamagrostis stricta*), plante nouvelle pour la France ; en 1868 c'est l'Agrostide flurette (*Agrostis agrostiflora*) qui est ajoutée à la flore jurassienne (voir Tableau I).

Avec *Minuartia stricta*, *Carex x turfosa*, *C. heleonastes*, *C. chordorrhiza*, *Betula nana*, et *Saxifraga hirculus* huit plantes rarissimes de la flore française sont présentes sur ce site. On peut considérer que quatre-vingts années ont été nécessaires pour découvrir l'essentiel des richesses botaniques de la Grande tourbière de Pontarlier. La fin du XIX^e siècle, malgré la visite de botanistes de talent, ne permet pas de découvertes spectaculaires. On peut quand même penser qu'un certain nombre de données sont restées inédites ;

en effet, Antoine Magnin et son ami François Hétier avaient en préparation un très important ouvrage sur les tourbières de la chaîne jurassienne. Ils accumulent des données pendant plus de vingt années mais, malheureusement, la première guerre mondiale et ses conséquences vont ruiner toutes leurs ambitions : « M. Hétier, naturaliste à Arbois, a continué l'exploration méthodique et la description des tourbières de la Chaux-d'Arlier et du Haut Doubs, en vue de notre travail en collaboration » *Bulletin de l'Institut Botanique*, p. 7, année 1917-1918.

« Depuis longtemps nous réunissons des documents en vue d'un ouvrage didactique sur la Flore jurassienne ; mais, sa rédaction demandant un temps considérable et préférant lui donner une disposition qui en rende les recherches plus commodes, je me décide à adopter l'ordre alphabétique : on y trouvera donc, ainsi énumérés et décrits, tout ce qui concerne la flore du Jura, les Hommes et les choses : biographies des botanistes (avec portraits et autographes), publications (fiores, mémoires, notes, etc.), Sociétés botaniques et d'Histoire naturelle, collections (Herbiers, etc.), associations végétales, flore des principales stations ou localités (sommités, crêts, cluses, forêts, lacs, tourbières, etc.), plantes caractéristiques (distribution géographique avec cartes), etc. Nous préparons un premier fascicule comprenant les lettres A-D. » A. MAGNIN, *Bulletin de l'Institut Botanique*, p. 16, année 1917-1918. On ne peut bien sûr que regretter que cette œuvre gigantesque n'ait pu voir le jour et on se demande bien ce qu'ont pu devenir toutes ces données.

La réputation de la tourbière était faite au milieu du XIX^e siècle et on peut penser que la décision d'organiser la session extraordinaire de la Société botanique de France de juillet-août 1869 à Pontarlier n'est pas étrangère à cette accumulation de découvertes.

Ch. Grenier dirige l'herborisation à la tourbière de Pontarlier, le 12 juillet 1869 : « En sortant de Pontarlier, pour se rendre aux tourbières, on gravit un petit monticule formé de sables appartenant à la période diluvienne. L'abrupt du monticule regarde Pontarlier, et le versant opposé va en s'inclinant très doucement sur une longueur de plus d'un kilomètre. La surface de ce terrain, occupée par la culture de l'Absinthe et des céréales, offre une petite florule spéciale... ». On peut assez facilement reconstituer l'itinéraire certainement classique des botanistes visitant la Grande tourbière de Pontarlier : le petit monticule correspond au toponyme « sur le Mont » du cadastre ; c'est actuellement le quartier des Épinettes, en cours d'urbanisation, où les dépôts fluvio-glaciaires sont encore particulièrement bien visibles. Le chemin des Épinettes donnait ensuite accès aux cultures et aux champs situés sur le côté occidental, mais également à la tourbière de Pontarlier. Actuellement, ce chemin correspond grosso modo à la partie terminale (sud-ouest) de la route de contournement de la ville. On accédait ainsi à La Drésine puis, en franchissant le Bief Rouget (« nous franchissons le ruisseau sur des pierres espacées et tenant lieu de pont... »), à la Seigne au Lard puis à la Grande Seigne. Grenier peut présenter la plupart des grandes raretés botaniques de la tourbière dont la « perle de notre herborisation », le *Calamagrostis neglecta* Fries, dont « chacun a pu en prendre à satiété » ! Le détail des plantes rencontrées est consigné dans le Tableau I (SBF, 1869).

Antoine Magnin dans le numéro d'août 1902 des *Archives de la flore jurassienne*, établit une liste des tourbières jurassiennes. Les communes des Granges-Narboz, d'Houtaud et de Chaffois ne sont pas citées, perpétuant ainsi la « tradition » de la Grande tourbière de Pontarlier.

⁷ Né le 8 mars 1794 à Salins (Jura). Receveur municipal à Salins avant 1850. Botaniste passionné, il a exploré une grande partie du Jura et y a découvert des plantes rares. En 1825, l'incendie de la ville de Salins réduisit en cendres son herbier, ses livres et plus de 800 dessins, enrichis d'analyse. C'est lui qui initia Ch. Grenier à la flore du Jura. Il a publié une *Phytogéographie du Jura* (*Annuaire du Jura* 1844).

Tableau I : données botaniques anciennes (avant 1920) extraites de divers documents.

Ne sont retenus que les taxons explicitement indiqués dans les tourbières et marais de Pontarlier. Les espèces notées sous l'appellation générique « tourbières » n'ont pas été prises en compte même si nous pensons qu'elles pouvaient concerner la Grande tourbière de Pontarlier.

(= *Sagina nodosa*) : entre parenthèses nom scientifique valide

(X) : non observé par l'auteur mais cité

X ! : observation certifiée pour Godet

X1 : détermination Roze et Cornu

	GIROD DE CHANTRANS (1810)	GRENIER (1843 et 1865)	BABEY (1845)	GODET (1853)	MAGNIN-HÉTIER (1894-1896)	SBF (1869)	SBF (1919)
<i>Alchemilla vulgaris</i> var. <i>intermedia</i> (= <i>A. pubescens</i> , = <i>A. hybrida</i> , = <i>A. glaucescens</i> ?)						X	
<i>Alsine stricta</i> (= <i>Minuartia stricta</i>)		X (Garnier)	X	X!		X	X + Ste -Colombe
<i>Andromeda polifolia</i>	X	X	X				
<i>Betula intermedia</i> (= <i>B. x intermedia</i>)						X	disparu
<i>Betula nana</i>	X	(X)					
<i>Betula pubescens</i>			X				
<i>Bidens minima</i> (= <i>Bidens cernua</i>)	X	X	X				
<i>Calamagrostis neglecta</i> (= <i>C. stricta</i>)		X				X	X
<i>Calamagrostis tenella</i> (= <i>Agrostis agrostiflora</i>)		X				X	disparu
<i>Calluna erica</i> f. <i>albiflora</i> (= <i>C. vulgaris</i>)			X				
<i>Carex ampullacea</i> (= <i>C. rostrata</i>)			X				
<i>Carex canescens</i> (= <i>Carex curta</i>)		X	X				
<i>Carex chordorrhiza</i>		X	X			X	X
<i>Carex davalliana</i>			X			X	
<i>Carex dioica</i>		X	X	X		X	
<i>Carex echinata</i>						X	
<i>Carex filiformis</i> (= <i>C. lasiocarpa</i>)		X	X	X		X	X
<i>Carex fulva</i> (= <i>C. hostiana</i>)		X	X				
<i>Carex heleonastes</i>		X	X			X	X
<i>Carex limosa</i>		X	X			X	
<i>Carex oederi</i> (= <i>C. viridula</i> s. l.)		X					
<i>Carex paniculata</i>		X				X	
<i>Carex pauciflora</i>		X	X				
<i>Carex pulicaris</i>						X	
<i>Carex teretiuscula</i> (= <i>C. diandra</i>)		X	X	X		X	
<i>Carex x turfosa</i>		X				X	disparu
<i>Carex vulgaris</i>						X	
<i>Cicuta virosa</i>		X	X	X		X	X (Ste- Colombe)
<i>Cineraria alpina</i> (= <i>Senecio alpinus</i> ?)	X						
<i>Cirsium palustre</i>		X					
<i>Cirsium rivulare</i>		X					
<i>Comarum palustre</i> (= <i>Potentilla palustris</i>)			X				
<i>Dianthus superbus</i>	X	X					
<i>Drosera longifolia</i>		X	X	X	X	X	X
<i>Drosera rotundifolia</i>			X	X		X	X

	GIROD DE CHANTRANS (1810)	GRENIER (1843 et 1865)	BABEY (1845)	GODET (1853)	MAGNIN-HÉTIER (1894-1896)	SBF (1869)	SBF (1919)
<i>Drosera intermedia</i>			X				
<i>Drosera x obovata</i>		X					
<i>Epilobium virgatum</i> (= <i>E. obscurum</i>)						X	
<i>Epipactis palustris</i>	X	X	X				
<i>Eriophorum alpinum</i> (= <i>Trichophorum alpinum</i>)		X	X			X	X
<i>Eriophorum angustifolium</i>		X	X				X
<i>Eriophorum latifolium</i>		X	X				X
<i>Eriophorum vaginatum</i>		X	X			X	
<i>Euphrasia ericetorum</i> (= <i>E. stricta</i>)						X	
<i>Galium boreale</i>			X	X		X	
<i>Galium palustre</i>							X
<i>Galium uliginosum</i>			X				X
<i>Geranium pratense</i>						X	
<i>Herniaria glabra</i>		X	X		X	X	
<i>Hieracium umbellatum</i>			X				
<i>Juncus articulatus</i>	X						
<i>Knautia godetii</i>						X	
<i>Lemna minor</i>							X
<i>Luzula multiflora</i>		X					
<i>Luzula sudetica</i>		X				X	
<i>Lycopodium inundatum</i> (= <i>Lycopodiella inundata</i>)			X	X			
<i>Melica caerulea</i> (= <i>Molinia caerulea</i>)	X						
<i>Menyanthes trifoliata</i>			X				
<i>Molinia caerulea</i> f. <i>minor</i>			X				
<i>Nardus stricta</i>			X				
<i>Orchis incarnata</i> (= <i>Dactylorhiza incarnata</i>)						X	
<i>Orobanche cruenta</i> (= <i>O. gracilis</i>)		X					
<i>Pedicularis palustris</i>			X				
<i>Pedicularis sylvatica</i>			X	X!			
<i>Pinguicula vulgaris</i>			X				X
<i>Polygala amara</i> dont var. <i>austriaca</i> (= <i>P. amarella</i>)						X	X
<i>Polygala depressa</i> (= <i>P. serpyllifolia</i>)						X	
<i>Polygonum bistorta</i>			X				
<i>Polygonum minus</i>			X				
<i>Primula farinosa</i>		X		X			
<i>Ranunculus flammula</i> var. <i>nana</i>			X				
<i>Ranunculus lingua</i>		X	X				
<i>Ranunculus philonotis</i> (= <i>R. sardous</i>)		X					
<i>Rhynchospora alba</i>		X	X				
<i>Rumex aquaticus</i>	X	X					
<i>Sagina procumbens</i>			X				
<i>Salix nigricans</i> (= <i>S. myrsinifolia</i>)		X					
<i>Salix pentandra</i>			X				

	GIROD DE CHANTRANS (1810)	GRENIER (1843 et 1865)	BABEY (1845)	GODET (1853)	MAGNIN-HÉTIER (1894-1896)	SBF (1869)	SBF (1919)
<i>Salix repens</i>	X	X	X				
<i>Samolus valerandi</i>		X	X	X!			
<i>Sanguisorba officinalis</i>			X				
<i>Saxifraga granulata</i>		X	X	X!	X		
<i>Saxifraga hirculus</i>	X	X	X			X	X + Ste -Colombe
<i>Sedum villosum</i>	X	(X)	X	X!			
<i>Scirpus coespitosus</i> (= <i>Trichophorum cespitosum</i>)		X	X			X	
<i>Scorzonera humilis</i>		X					
<i>Senecio lanceolatus</i> (= <i>Tephroseris helenitis</i>)						X	
<i>Senecio paludosus</i>	X	X	X	X			
<i>Serapias longifolia</i> (= <i>Epipactis palustris</i>)	X						
<i>Sieglingia decumbens</i> (= <i>Danthonia decumbens</i>)						X	
<i>Spergula nodosa</i> (= <i>Sagina nodosa</i>)	X	X	X	X			
<i>Stellaria glauca</i> (= <i>S. palustris</i>)		X	X	X (Grenier)		X	X
<i>Swertia perennis</i>	X	X	X	X		X	
<i>Thyselinum palustre</i>	X	X	X				
<i>Utricularia intermedia</i>						X	X
<i>Utricularia minor</i>	X			X?			
<i>Utricularia vulgaris</i>			X				
<i>Vaccinium oxycoccos</i>		X	X			X	
<i>Vaccinium uliginosum</i>	X	X	X				
<i>Vaccinium vitis idaea</i>			X				
<i>Veronica prostrata</i>			X				
<i>Viola palustris</i>	X	X	X				X
- Bryophytes :							
<i>Cinclidium stygium</i>					X (Rémond)		
<i>Hypnum aduncum</i> (= <i>Drepanocladus aduncus</i>)						X1	
<i>Hypnum rugosum</i> (= <i>Rhytidium rugosum</i>)						X1	
<i>Hypnum scorpioides</i> (= <i>Scorpidium scorpidioides</i>)						X1	
<i>Meesia tristicha</i> (= <i>Meesia triquetra</i>)						X1	
<i>Polytrichum strictum</i>						X1	
<i>Sphagnum acutifolium</i>						X1	

Commentaires tableau :

Betula x intermedia : la présence de cet hybride implique obligatoirement l'existence de *B. nana* à une certaine époque.

Cineraria alpina (= *Senecio alpinus*) : ce taxon n'étant pas présent sur le massif jurassien, on peut penser qu'il s'agit peut-être de *Tephroseris helenitis*.

Luzula sudetica : ce taxon est plutôt considéré comme caractéristique des pâturages de la haute chaîne, du Noirmont au Grand Crêdo, au-dessus de 1 400 mètres (J.-F. PROST, 2000); cette espèce est proche d'une forme contractée de *Luzula multiflora*. Depuis peu, plusieurs auteurs pensent que la présence de *L. sudetica* sur le massif jurassien est douteuse ou du moins très sporadique (PH. DRUART *et al.*, 2003).

Ranunculus sardous : cette espèce est un taxon de plaine.

Utricularia vulgaris correspond très certainement à *U. australis*, non distingué à cette époque.

Rumex aquaticus : contrairement à ce que nous laissons entendre dans un article sur cette rare espèce (M. ANDRÉ, 2001), la découverte de ce taxon doit être attribuée à J. Girod de Chantrans et non à Ch. Grenier, comme il était classiquement admis.

Samolus valerandi : l'observation par des auteurs chevronnés de ce taxon dans la Grande tourbière de Pontarlier est un peu une énigme. L'indication « tourbières de Pontarlier ! » par Ch.-H. Godet semble indiquer que cet auteur a lui-même observé ce taxon. Hors de cette localité, l'espèce n'a jamais été signalée dans le département du Doubs; elle existait autrefois dans les marais de la plaine du Jura (J.-F. Prost, 2000). Une étude complémentaire à partir des herbiers conservés au laboratoire de botanique évolutive de Neuchâtel vient de démontrer la présence de parts d'herbiers de Ch. Grenier (1844) de ce taxon venant de Pontarlier! (com. pers., Ph. Druart).

Veronica prostrata : cette plante des plateaux calcaires secs ne peut pas se trouver en pleine tourbière, mais plutôt en bordure ou sur un petit monticule surélevé avec *Euphrasia ericetorum*.

Ouvrages consultés :

J. GIROD DE CHANTRANS, 1810. *Essai sur la géographie physique, le climat et l'histoire naturelle du département du Doubs*.

C.-M.-P. BABEY, 1845. *Flore jurassienne*.

Ch.-H. GODET, 1853. *Flore du Jura ou description des végétaux qui croissent spontanément dans le Jura suisse et français plus spécialement dans le Jura neuchâtelois*.

Ch. GRENIER, 1865. *Catalogue des plantes phanérogames du département du Doubs (1843) et Flore de la chaîne jurassique*.

SBF, 1869. Session extraordinaire de la Société botanique de France, *Bull. Société botanique de France*, t. XVI.

A. MAGNIN, 1894. Annotations et additions aux Flores du Jura et du Lyonnais, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.

F. HÉTIER, 1896. Annotations et additions aux Flores du Jura et du Lyonnais, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.

SBF, 1919. Session extraordinaire de la Société botanique de France, *Bull. Société botanique de France*.

La Société botanique de France organise une deuxième session jurassienne en juillet 1919, dans des conditions difficiles, l'armistice venant d'être signé. Cette session constitue en quelque sorte le couronnement de l'œuvre d'Antoine Magnin qui, pendant une huitaine de jours, fait découvrir les sites les plus remarquables de la partie centrale du Jura : le marais de Saône, la reculée d'Arbois, la tourbière des Rousses, la Dôle, la forêt du Massacre, l'ensemble des tourbières de Pontarlier et de Frasné, la région du lac de Saint-Point, le Châteleu, les tourbières de la Brévine, le lac de Chaillexon et, en supplément, le Ballon d'Alsace. C'est certainement avec beaucoup de nostalgie qu'Antoine Magnin parcourt ces hauts-lieux botaniques, ayant perdu pendant cette sale guerre son unique fils, Léonce Magnin (1889-1916), et son élève hyper-doué Joseph Virieux, mortellement blessé par un éclat d'obus en 1915.

C'est son ami François Hétiér d'Arbois qui réalise le compte-rendu de l'herborisation de Pontarlier : « À la première heure, le lundi 28 juillet, MM. Allorge, Lutz et Nisius Roux prennent place avec moi dans une auto-

mobile qui, un quart d'heure après, nous déposait aux Granges-Narboz, section de Granges-Eglise. Là, nous aurions visité volontiers les riches marais tourbeux que Grenier dans sa Flore réunit à ceux de Ste Colombe et Bannans, sous l'expression collective de Grande tourbière de Pontarlier, c'est notre avis du moins; mais le temps presse... De l'église du village se détache un chemin de desserte, qui après un parcours de 2 kilomètres atteint une voie électrique⁸. Là même, il faut pénétrer dans le marais et suivre les poteaux qui le traversent pour atteindre une île importante, à la cote 820, inscrite au cadastre sous le nom de Mont de la Prévôté... ».

Cette fois l'accès à la Grande tourbière se pratique par la partie ouest. Le texte est très évocateur et indique qu'au début du XX^e siècle on ne sait déjà plus très bien ce que désigne l'appellation « Grande tourbière de Pontarlier ». Le transect proposé traverse la Grande Seigne, située à cheval sur les communes des Granges-Narboz et d'Houtaud, ce qui correspond à une partie de la Grande tourbière; comme nous le verrons par la suite, nous ne partageons pas l'opinion d'Hétiér et de

ses collègues sur cette vision très étendue de la Grande tourbière de Pontarlier. Pour la liste des espèces citées par HÉTIER (SBF, 1919), se reporter au Tableau I.

Par la suite, la Grande tourbière de Pontarlier semble un peu tombée dans l'oubli, ce qui expliquerait peut-être le mythe de sa disparition lors de la fermeture du champ de tir en 1924 et de la mise à disposition des terrains aux Services de la navigation aérienne en vue d'établir un aéroport.

Il faudra attendre l'année 1977 pour voir imprimer un ouvrage important sur la *Connaissance et sauvegarde des tourbières de la chaîne jurassienne*⁹, dans le cadre du Comité de liaison pour les recherches écofaunistiques dans le Jura. La Grande tourbière de Pontarlier a « disparu »; on ne parle plus alors que des tourbières des Granges-Narboz pour la partie qui nous intéresse.

À partir notamment de ce travail, dans un deuxième article, nous ferons le point sur la connaissance botanique actuelle de la Grande tourbière de Pontarlier.

⁸ Le chemin existe toujours, par contre la ligne électrique a disparu.

⁹ cf. bibliographie.

La formation des tourbières jurassiennes du bassin du Dugeon

Grâce aux remarquables travaux de Michel Campy sur le quaternaire franc-comtois, nous avons une bonne idée des conditions de mise en place des tourbières du bassin du Dugeon.

Le dernier maximum glaciaire würmien dans le Jura peut être daté entre 25 500 cal. BP et 22 000 cal BP, avec trois stades de stabilisation des langues glaciaires. Le retrait glaciaire s'amorce vers 22 000 cal. BP et est marqué par cinq phases de retrait, dont la dernière phase peut être datée vers 18 000/17 000 cal. BP, selon M. CAMPY et J. CHALINE (1993).

Les formations glaciaires de la dépression Frasn-Pontarlier se sont déposées lors du débordement partiel, au dessus de la montagne du Laveron, de la calotte glaciaire qui remplissait le secteur actuel du lac de Saint-Point et de la haute chaîne. Des langues glaciaires, particulièrement actives, empruntaient également les deux cluses, celles de Vaux-Bonnevaux pour la partie ouest et celles de Pontarlier pour la partie est du bassin du Dugeon, et déposaient de belles accumulations morainiques sous forme d'arcs concentriques.

La langue de Pontarlier, issue de la dépression Mouthe-St-Point, s'avancait au-delà de l'agglomération actuelle et débouchait dans le vaste lac proglaciaire de l'Arlier, où elle édifiait un magnifique cône glaciolacustre. Ce lac a progressivement été comblé par une sédimentation fine.

Ces accumulations sédimentaires ont probablement complètement modifié les écoulements superficiels de tout le secteur et favorisé la formation de creux de diamètre varié où les eaux ne pouvaient s'écouler que très difficilement. On peut donc imaginer que les complexes tourbeux du bassin du Dugeon se sont très progressivement mis en place dans ce contexte sédimentaire très minéral.

Les études palynologiques menées sur la partie élevée du Jura, regroupant la très grande majorité des tourbières, montrent que le début de l'accumulation tourbeuse n'est pas antérieur à 7 500 BP (C. CAMPY et H. RICHARD, 1987). Comme le soulignent ces derniers auteurs, les tourbières jurassiennes ne peuvent être assimilées à des reliques glaciaires, comme on le voit encore souvent écrit. Par conséquent, les plantes inféodées aux tourbières sont venues très progressivement coloniser la région à partir de semences transportées par les vents et les animaux.

Les successions classiques des communautés végétales, partant du bas-marais alcalin jusqu'au haut-marais acide, peuvent facilement se concevoir. À titre d'exemple et à partir d'une étude minutieuse, voici la reconstitution proposée par Alexandre Buttler *et al.* pour la tourbière bombée de Praz-Rodet (1 035 mètres d'altitude) en Suisse, dans le canton de Neuchâtel (A. BUTTLER *et al.*, 2000) :

Au Dryas ancien (environ 15 500 ans BP), soit deux millénaires après la dernière phase du dernier retrait glaciaire, le milieu est représenté par un lac et des zones humides adjacentes, développés derrière une moraine frontale. Une lente évolution des prairies marécageuses vers le bas-marais alcalin est observée jusqu'au Préboréal (environ 10 000 ans BP) avec l'apparition de pollens de *Caltha*, d'*Equisetum*, de *Potentilla palustris* et de Cypéracées diverses.

De 7 300 à 6 200 ans BP (période Atlantique), un marais de transition à sphaignes remplace progressivement le bas-marais (*Eriophorum vaginatum*, *Scheuchzeria palustris*, *Vaccinium uliginosum*...). La tourbe de sphaignes commence à s'accumuler. Parallèlement, des pollens traduisant une fréquentation humaine de type pastoral dans les alentours sont repérés (*Plantago*) dès 6 850 ans BP.

Une tourbière haute acide s'installe ensuite progressivement (6 200 -

4 700 ans BP) avec des plantes comme *Vaccinium oxycoccos*, *Sphagnum capillifolium*.

Un hiatus sédimentaire jusqu'à 2 800 ans BP ne permet pas ensuite de suivre l'évolution du milieu.

À la reprise de la sédimentation (Subboréal), le milieu correspond toujours à une tourbière très acide avec des gouilles à *Drosera* et *Scheuchzeria*. Un assèchement net du milieu est ensuite observé dès 1 850 - 1 800 ans BP, interprété comme la conséquence d'actions anthropiques sur les milieux environnants (défrichements). L'apparition du pin de tourbière (*Pinus uncinata* var. *rotundata*) est attestée dès 1 500 ans BP ; sa présence s'intensifiera au cours des deux ou trois derniers siècles.

Actuellement, la tourbière bombée est colonisée, en son centre, par une pinède, avec des zones dégagées occupées par des buttes à sphaignes et par des gouilles.

Il n'y a pas vraiment de raison de penser que la Grande tourbière de Pontarlier ait eu, dans ses grandes lignes, un autre mode de formation.

L'intrusion de l'Homme dans les milieux humides d'altitude

Pierre Gresser montre bien que la conception traditionnelle de l'histoire, basée sur l'étude unique des textes, ne permet pas de reconstituer de manière satisfaisante l'implantation des sociétés humaines sur les hautes terres jurassiennes (P. GRESSER, 2000).

L'idée classique d'une colonisation amorcée au cours du haut Moyen Âge (V^e-X^e siècles) avec un temps fort pendant le « beau Moyen Âge » (XI^e-XIII^e siècles), voire au cours de la première moitié du XIV^e siècle, doit être abandonnée aujourd'hui.

Une approche pluridisciplinaire, associant notamment archéologues et palynologues, est en train de modi-

fier très sensiblement la perception que l'on pouvait avoir des relations entre l'Homme et les vastes territoires situés à plus de 800 mètres d'altitude. Par ailleurs, l'idée qui voudrait que les milieux humides soient des milieux réputés hostiles doit être aussi repensée¹⁰. Les données palynologiques, grâce aux travaux des équipes de chercheurs jurassiens franco-suisse, montrent toutes que l'homme a occupé, modifié directement ou indirectement depuis fort longtemps ces milieux. Cette dynamique ancienne des écosystèmes d'altitude sous l'influence de l'Homme doit également être envisagée non pas comme un phénomène progressif et continu avec un âge d'or, par exemple des défrichements, au cours des XI^e-XIII^e siècles¹¹, mais comme des successions de périodes de défrichement et de périodes de reconquête forestière – si la dynamique des milieux le permettait – et ceci jusqu'au début de l'Époque moderne au moins. Il a été démontré que ces grands rythmes d'occupation humaine sont synchrones des variations climatiques enregistrées à partir du Carbone 14 résiduel dans l'atmosphère.

Les indices formels de l'influence directe ou indirecte de l'homme néolithique sur ces milieux de la montagne jurassienne sont maintenant très nombreux.

En étudiant les successions palynologiques de la tourbière de Villeneuve-d'Amont-25, située à 600 mètres d'altitude et à une trentaine de kilomètres du bassin du Dugeon, Pierre Pétrequin a pu mettre en évidence des défrichements et des cultures sur brûlis.

Pierre Gresser et Hervé Richard ont pu reconstituer l'histoire de l'homme dans le secteur de la tourbière de Saint-Laurent-en-Grandvaux-39, située à plus de 850 mètres d'altitude. Des pratiques agro-pastorales

sont avérées depuis le Néolithique jusqu'au II^e millénaire avant notre ère. Vers la fin de l'âge du Bronze (800-750 avant notre ère) la présence humaine semble quasiment nulle et il faudra attendre le XI^e siècle pour constater, à nouveau, d'importants défrichements (P. GRESSER et H. RICHARD, 1986).

L'étude d'E. Bourgeois, dans le val de Mouthe-25 (950 mètres d'altitude), montre que la présence de l'homme y est avérée depuis le Néolithique final; puis, après une absence au Bronze ancien et au Bronze moyen, il s'installe à nouveau dans le val au Bronze final. Par la suite, des fluctuations de la population peuvent être notées pendant l'âge du Fer (le fer fait son apparition vers 800-750 avant notre ère); à partir du Bas-Empire on assiste à une disparition progressive des indices de présence et certainement à une fin d'occupation dans la seconde moitié du haut Moyen Âge (E. BOURGEOIS, 1990). Il faudra attendre le XII^e siècle pour observer une nouvelle implantation humaine, confirmée historiquement par l'histoire de l'ermite Saint-Simon, installé avec quelques compagnons à Mouthe¹².

Le site de la Beuffarde, à 1 110 mètres d'altitude, sur la commune des Fourgs-25, indique que le plateau des Fourgs (10 km de Pontarlier) est déjà occupé au début de l'âge du Fer, très certainement pour y exploiter le minerai de fer du Valanginien, l'agriculture, avec ses défrichements, se mettant réellement en place à partir de la Tène (second âge du Fer). Comme dans d'autres secteurs, on note également une recrudescence de l'anthropisation au XII^e siècle puis un fléchissement lié aux difficultés – guerres, épidémies de peste – des XIV^e et XV^e siècles (E. GAUTHIER, 2001).

Les enseignements tirés des analyses polliniques de la tourbière de Malpas-25 (920 mètres d'altitude),

située à 7 km au sud du bassin du Dugeon, sont également intéressants. L'anthropisation humaine n'est réellement importante qu'à partir de l'an mil, corrélée historiquement avec l'installation d'ermites à Vaux, au début du XII^e siècle.

Pour la tourbière de Censeau-39, située à l'extrémité ouest du bassin du Dugeon, on sait que les hommes s'implantèrent dans le secteur dès l'âge du Bronze. On observe ensuite une anthropisation croissante pendant l'époque gallo-romaine mais un fléchissement pendant le haut Moyen Âge. Comme dans d'autres secteurs le « beau Moyen Âge » est marqué par d'importants défrichements et le bas Moyen Âge par un net fléchissement de la présence humaine (E. GAUTHIER, 2001).

Toutes ces données palynologiques « contribuent à confirmer l'existence de défrichements précoces (dès le Néolithique ou la Protohistoire) sur certains sites de hauteur. Par conséquent, le « beau Moyen Âge » ne fut que la seconde rupture anthropique de l'environnement et non la première comme on le crut pendant longtemps. » (M. GRESSER, 2000).

À notre connaissance, il n'existe pas de données palynologiques pour les ensembles tourbeux des Granges-Narboz-Houtaud, correspondant à la Grande tourbière de Pontarlier, mais il paraît très vraisemblable qu'ils s'inscriraient largement dans ce qui vient d'être présenté. On peut même penser que le secteur de Pontarlier, situé stratégiquement au débouché de la cluse qui permet de franchir la haute chaîne jurassienne en son milieu, est fréquenté depuis des époques très reculées puisqu'il est prouvé que ce passage naturel permettait aux hommes du Néolithique de pratiquer des échanges entre les populations de l'ouest du massif (sites de Chalain et Clairvaux) et les populations vivant au sud-est et à

¹⁰ Cette idée est en fait récente (XIX^e siècle), en relation avec le rêve de désinfection de l'époque (Louis Pasteur...).

¹¹ La Franche-Comté, comme toute l'Europe occidentale moyenne, bénéficie d'un « optimum climatique » qui prend fin vers 1300.

¹² En 1077, après s'être retiré à Saint-Oyend (Saint-Claude), Simon, comte de Crépy-en-Valois, décide de vivre en ermite avec quelques compagnons au cœur des joux, à proximité de la source du Doubs. Là, d'après la tradition, il aurait choisi une éminence (Motte, identifiée à Mouthe) et abattu les arbres pour construire quelques maisons et créer des champs.

l'est de la montagne jurassienne. On peut supposer que la colonisation de la Chauv d'Arlier s'amorce à partir de l'Âge du Bronze.

En tout cas, dès 800 - 750 avant notre ère, des hommes s'installent durablement dans le secteur de la Chauv d'Arlier. Les preuves archéologiques en sont très nombreuses, une trentaine de tertres abritant des sépultures protohistoriques ayant été recensés (P. BICHET et J.-P. MILLOTTE, 1992).

Cette même route relie durant le Haut Moyen Âge les grandes abbayes suisses (Saint-Maurice d'Agaune) et bourguignonnes (Sainte-Bénigne de Dijon, Saint-Marcel de Chalon), Pontarlier servant d'étape.

La toponymie vient également confirmer cette implantation très ancienne des hommes dans le bassin du Drugeon. Y. Jeannin a bien montré que les noms en Joux ou Jura¹³ évitent soigneusement le bassin du Drugeon, confirmant ainsi l'ancienneté des défrichements des forêts dans ce secteur (Y. JEANNIN, 1970).

Suzanne Daveau, dans l'excellent ouvrage *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, propose des hypothèses très intéressantes, que nous partageons volontiers, pour expliquer la très précoce intrusion de l'homme dans ces milieux dits hostiles : « *Les seignes sont des clairières naturelles dans la forêt... Nous verrons bientôt que le climat de ces dépressions marécageuses est beaucoup plus sévère que celui des forêts. Il n'est pas impossible pourtant qu'elles aient attiré les premiers habitants parce qu'elles leur offraient l'amorce d'une clairière, un espace découvert où la circulation était plus facile que dans la grande forêt vierge. Il est troublant de constater que la plupart des agglomérations-mères*

établies en pionnières au sein de cantons non encore défrichés, se sont installées au bord d'un lac si possible sans doute, mais, à défaut, en bordure même d'un marais, tels Mouthe, Morteau, Le Locle, La Brévine... Les noms des agglomérations les plus anciennes évoquent d'ailleurs souvent cette proximité de l'eau. Morteau, La Sagne, évoquent des marais. Le Locle, un petit lac, Le Russey, un ruisseau... Les marais fournissaient l'eau, rare dans la montagne. Dans l'acensement de la grange Rollier par le comte de Neuchâtel à l'abbaye de Montbenoit en 1342, il est dit à propos de "la petite saigne étant dessus le mont de Say" que "la fontaine de ladite saigne est et doit être communal à notre gens et aux gens de ladite église pour... abreuver sans faire dommage à autrui et y doit-on laisser chemin pour aller et venir les gens et les bêtes". Peut-être aussi les marais fournirent-ils les premières prairies de fauche, comme dans l'ancienne économie scandinave où la population passait tout l'été à faucher la végétation¹⁴ des marécages répandus dans les grandes forêts » (S. DAVEAU, 1959).

On peut effectivement penser que la présence d'eau et la possibilité de faire pâturer des bêtes ont été les deux premières raisons de l'intrusion humaine dans les tourbières, bien avant l'exploitation de la tourbe. Cette importance de l'eau se retrouve d'ailleurs dans les premiers textes disponibles du Moyen Âge, mais ces écrits n'étant pas très nombreux, les interprétations que l'on peut en faire restent en grande partie hypothétiques, comme ce que nous proposons...

En 1270, un chevalier de la région reprend en fief, entre autres biens, deux-tiers du « puits de saynes » sis à Bannans et en 1339, par deux

achats successifs, l'abbaye de Mont-Sainte-Marie acquiert le quart des seignes de la Rivière, Bouverans et Dompierre.

L'intérêt que porte l'abbaye de Mont-Sainte-Marie par ses achats de 1339 prouve qu'une des puissances locales s'intéresse à l'exploitation mais aussi aux ressources propres aux étangs et à leurs abords : joncs, gibier et poissons (R. FIETIER, 1978). Il ne faut pas oublier l'importance des obligations religieuses à cette époque : « *D'un bout de l'année à l'autre, le vendredi et le samedi, localement le mercredi, sont des jours sans viande. En ajoutant à ce compte les Rogations, les Quatre-Temps et certaines vigiles de fêtes nous arrivons à un total de cent quarante huit jours maigres par an en moyenne* »¹⁵. Le rouissage du chanvre était également une activité qui nécessitait des pièces d'eau relativement importantes.

De même, des chartes de 1337¹⁶ et 1368 concernant le secteur des Fourgs-25 (Seigneurie de Joux) évoquées par J. Tissot¹⁷ soulignent ces mêmes aspects :

« *Il est très présumable, d'après la distinction dont nous avons parlé, entre le Four-Gy-le-Mare et le Four-Viffard, que la Beuffarde, hameau situé à l'extrémité sud-est de notre territoire, non loin des Pontets, fut un des points les plus anciennement habités. La charte de 1368 ne laisse même aucun doute à cet égard. On remarque dans son voisinage deux très bonnes sources... Ces deux sources sont rapprochées l'une et l'autre d'une tourbière intermédiaire, et les premières habitations de la Beuffarde étaient bâties à peu près à égale distance de l'une et de l'autre, tout près de la tourbière... ».*

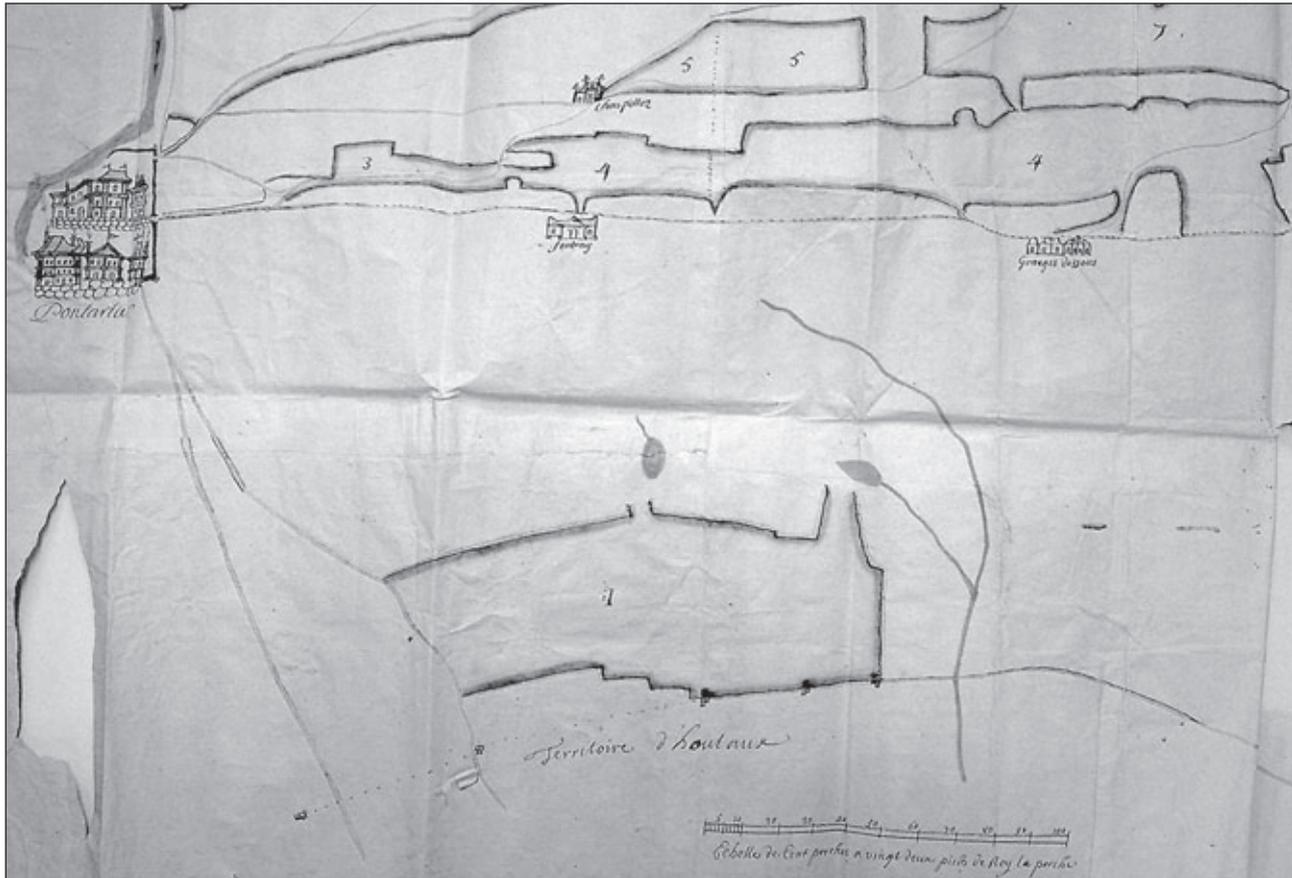
¹³ Joux et Jura sont deux noms dérivant d'un même mot gaulois *juris*, se rapportant à la notion de forêts de résineux, hauteur boisée.

¹⁴ L'ordonnance de l'Intendant, 1770, confirme cette pratique pour la Grande tourbière de Pontarlier : « Et faisait La Separation des Communaux En tourbiere de la Ville de pontarlier Cotté 33 du terrain En litige Comme leur appartenant En toute propriété Et En aiant la possession Soit par des faits de parcours de leur Betail Coupe d'herbes ou autrement... » AC Pontarlier, FF. 36.

¹⁵ B. CHEVALIER, 1983. L'alimentation carnée à la fin du XV^e siècle, réalité et symboles, in *Pratique et discours alimentaires à la Renaissance : actes du colloque de Tours*, 1979, Paris.

¹⁶ Charte de Jean de Blonay et de Jacques ou Jacquette de Joux.

¹⁷ J. TISSOT, 1870. *Les Fourgs et accessoirement les environs, Les événements, Les lieux*, Besançon, Réédition 1978.



Extrait de plan non daté (XVII^e ?), AC Pontarlier DD.14.

Les marais de Pontarlier-Les Granges-Narboz ne semblent pas avoir échappé à ces principes : creusement d'étangs auxquels peuvent être associés des moulins, des scies et possibilité de faire pâturer des bêtes sur les marais et tourbières, après défrichements et/ou brûlis. En effet, dès le Moyen Âge, les surfaces utiles deviennent insuffisantes et il est nécessaire d'étendre les zones de culture et d'élevage¹⁸.

Sur un plan, malheureusement non daté (fin du XVII^e ?), conservé aux archives municipales de Pontarlier¹⁹, on peut remarquer l'existence de deux étangs, aujourd'hui disparus, dans le secteur de la Grande tourbière de Pontarlier : le grand et le petit Vassieux. Au début du

XVIII^e siècle, on y pratique encore la pêche²⁰. Remarquons qu'à cette époque, seule l'eau est figurée sur la partie correspondant aux zones humides²¹. Le ruisseau alimentant un des étangs est le Bief Rouget.

Dans un autre acte, il est évoqué qu'il existe des fossés venant de la tourbière et qui servent à alimenter les étangs en question. Apparemment, le souci n'était pas uniquement de drainer la tourbière mais d'alimenter en eau des étangs pour y pratiquer la pêche ou d'autres activités.

Dans un acte de 1292, il est précisé que les habitants de Fuans, d'Orchamps et du Luisans doivent des

dîmes de poissons à l'abbaye de Montbenoît-25²².

Comme nous le verrons un peu plus loin, la pénurie de bois de chauffage est manifeste dès les XV^e et XVI^e siècles dans le Haut-Doubs. De plus, les essences présentes dans les tourbières ne sont pas considérées comme des essences nobles et, plus que les autres, elles sont à la merci des vilageois qui ont d'importants besoins pour le chauffage de grandes fermes mais également pour la fabrication des fromages²³. Des particularités du langage parlé de la fin du XIX^e siècle confirment ces pratiques, comme dans le secteur de Chapelle-des-Bois-25 avec les termes « casse », racine et branche provenant des tourbières et servant de bois de chauffage pendant

¹⁸ Dictionnaire des communes du Doubs, commune de Bonnevaux.

¹⁹ AC Pontarlier DD. 14.

²⁰ AC Pontarlier, FF. 22, procès de descente des lieux, 1747.

²¹ Ce constat peut être fait sur la plupart des cartes, plans disponibles à cette époque : plan de 1665 du père Claude Bonjour, originaire de Pontarlier (consultable sur le site Internet de la BNF, www.gallica.bnf.fr) ; carte de Cassini, levée entre 1757 et 1759 et publiée en 1762 : certains marais sont figurés, pas ceux qui nous intéressent.

²² ADD, 69 H 99.

²³ Dans un arrêt du procès de 1830 entre Frasné et Bonnevaux sur la possession du canton de Chesevry situé dans la forêt du Forbonnet on peut lire : « ... que dès-lors il ne peut exister de doute qu'à Frasné seul appartient le droit de couper les fues [= épiceas] et sapins sur les propriétés particulières enclavées dans le Forbonnet ; les propriétaires ayant toutefois le droit de les décomposer de toutes autres essences qui, beaucoup moins précieuses, leur ont été abandonnées... ».

les longs mois d'hiver et « seignon », morceau de bois dans les seignes²⁴ (J. ROBEZ-FERRARIS, 1995). Cette pénurie de bois de chauffage conduira, vers la fin du XVII^e siècle, les habitants à exploiter les « marests » [tourbières] pour les « mottes » [tourbes].

Aperçu historique de l'exploitation de la tourbe dans la Grande tourbière de Pontarlier

« *Quiconque est animé du légitime souci du bien public ne saurait parcourir les tourbières exploitées du département sans éprouver un sentiment de douloureuse indignation. Partout, la même incurie, partout la même absence de méthode. Ici on éventre une tourbière en son milieu parce que la tourbe y est plus épaisse, et les tourbeurs y extraient, avec de l'eau jusqu'à mi-corps, qui, finalement les chasse du chantier ; ils recommencent alors d'un autre côté, dans les mêmes conditions...* » A. MAGNIN, 1907, in *Revue de Franche-Comté*, n° 5, p. 215-220 et n° 8-9, p. 306-318.

Aux archives municipales de Pontarlier, les preuves formelles, dans un document historique, d'une exploitation organisée de la tourbe sont avérées depuis au moins 1731²⁵ et l'expression employée alors « *Bourgeois qui ont accoutumé d'en tirer* » suggère que cette pratique est en vigueur depuis quelques temps déjà. C'est au son du tambour (la caisse) que l'on annonce aux bourgeois de la ville chaque année au début du printemps (20 mars) les modalités d'inscription sur les listes pour exploiter la tourbe. Un marché conclu en 1722 entre les habitants des Granges et le vicaire Claude-Antoine Tréand fixant ses appointements à « *150 livres, 15 émines de froment, 30 livres de beurre, 10 charriots de bois, mottes [tourbes], logement et casuel* » permet de faire reculer encore un peu cette date²⁶.

Pour la tourbière voisine de Bulle, Ch. Karche indique que le tourbage se pratique depuis au moins l'année 1696²⁷; la consultation des documents originaux (AD. Doubs, C1347, carton 949, ancienne cote ; 1C 2425 nouvelle cote) montre, en fait, qu'il s'agit de vente d'herbes et non de tourbes en cette année 1696²⁸. En 1702, un certain François Beuque est le fournisseur désigné des bois, tourbes et chandelles pour le corps de garde du château de Joux (J. MATHEZ, 1932). Il est donc fort probable qu'une exploitation moins organisée, plus artisanale et individuelle de la tourbière existe depuis la fin du XVII^e siècle, mais il est difficile de connaître exactement la date des

régulièrement dénoncée comme, par exemple, dans ce compte-rendu du procès-verbal des ventes de tourbes et d'herbes en 1743 : « *Louis ... a abandonné depuis le fossé et est allé faire des creux dans la tourbière.* ».

Les conditions d'exploitation semblent très difficiles dans cette première moitié du XVIII^e siècle ; pour faciliter cette extraction, la ville fait creuser en 1753 à ses frais un grand fossé pour pouvoir y faire marquer des places pour y tirer de la tourbe ; en 1759, un « chemin de traite » est aménagé pour accéder à la Grande tourbière. Ces aménagements expliquent peut-être en partie le jugement émis peu avant 1789 par les habitants



L'extraction des tourbes.

premières extractions de tourbe car elle s'est opérée dans l'anarchie la plus complète : les villageois allaient faire des « creux » un peu n'importe où dans la tourbière [dans le document « Lacoré » de 1770 les habitants de Dommartin et Houtaud disent avoir extrait de la tourbe, fauché de l'herbe, depuis un temps immémorial, voir Annexe 5]. Cette pratique, malgré une succession de réglementations très strictes pendant tout le XVIII^e siècle, sera encore en vigueur pendant très longtemps. Elle sera

de la région de Saint-Claude (39) : « *En effet de St Claude à Morteau, il n'existe aucune tourbière qui soit exploitée avec intelligence, à l'exception de celles qui appartiennent à la ville de Pontarlier et aux villages voisins* »²⁹.

Cette valorisation nouvelle des tourbières est bien sûr à relier avec les problèmes de ressources énergétiques que rencontre tout le Haut-Doubs depuis le Moyen Âge, mais également à l'idée même de pou-

²⁴ « les seignons sont des morceaux de bois récoltés dans les tourbières, ils servent à entretenir le feu ».

²⁵ AC Pontarlier DD. 14.

²⁶ Annexe 2, ADD, G. 2047.

²⁷ in CUER n° 2, Ch. KARCHÉ. L'homme et les zones humides dans la vallée du Drugeon à l'époque moderne, p. 323-346.

²⁸ Pour la Grande tourbière de Pontarlier, il se pratiquait également des ventes d'herbes et de tourbe.

²⁹ in CUER n° 7, B. CHAVETNOIR, Les tourbières dans le Haut-Jura à la fin du XVIII^e siècle, p. 117-134.

voir faire brûler de la tourbe. D.-G. Huguenin en 1841, pour la Brévine (Canton de Neuchâtel), évoque la manière dont l'exploitation de la tourbe a débuté dans sa vallée : « *La connaissance et l'usage de la tourbe dans les montagnes ne remontent pas au-delà de 1713. Un nommé Abram Sandoz, de la Brévine, qui avait été au service de Hollande³⁰, comme simple soldat, de retour, cette année, dans sa commune, ouvrit aux environs du village de la Brévine la première tourbière pour l'usage de son poêle et de son foyer... et peu à peu, mais bien lentement, l'usage de la tourbe s'établit à la Brévine, d'abord chez les pauvres gens et ensuite chez ceux qui étaient aisés, mais seulement pour chauffer les chambres, ensuite dans le reste de la vallée et depuis le renchérissement des bois dans tout le pays...* ».

On peut également penser que les feux spontanés ou provoqués (technique du brûlis) dans les tourbières ont suggéré cette nouvelle utilisation.

E. Droz montre bien toute l'importance pour la ville de cette extraction, au milieu du XVIII^e siècle : « *Ce sont ces marais qui fournissent à la ville de Pontarlier et à tous villages de la plaine presque tout le chauffage au moyen de la tourbe qu'on y tire* ».

Au cours de ce même XVIII^e siècle de nouvelles utilisations de la tourbe dans une grande partie de la Franche-Comté apparaissent dans les documents³¹ : ainsi la tourbe est employée pendant les mois d'été pour le chauffage des corps de garde des villes et châteaux, à Blamont dès 1718, Saint-Hyppolite, La Citadelle à Besançon et Pontarlier depuis 1738 au moins ; ce chauffage consiste précisément « *à cuire la soupe des chambres pendant 7 à 8 heures par jour* ».

En 1752, à Pontarlier, on propose en plus d'utiliser la tourbe pour le chauffage toute l'année des casernes de la ville. En effet, « *Le bois étant très rare à Pontarlier, on se propose de fournir ce chauffage en tourbes de terre, comm'on en use dans le corps de garde, et dans les cuisines de tous les ménages de la ville* ». Pour une année cela représente une consommation de 114 voitures de tourbe. Les textes d'archives abondent sur cette pénurie de bois. Afin d'illustrer ces propos, voici quelques textes concernant l'industrie métallurgique, grande consommatrice de charbon de bois, et particulièrement bien implantée dans le Haut-Doubs avec notamment trois hauts-fourneaux, dont un à Pontarlier³².

À Pontarlier, il fut permis « *de dresser en ladite rase, une ferrière avec les hauts fourneaux estre cause de l'extirpation de beaucoup de bois, ouverture des chemins et entrée audit Comté* ». Le propriétaire demande alors la permission « *de pouvoir ériger et construyre une papetterie avec les engins et commodités servans au lieu et en subrogation des dites ferrières, forges et fourneaux en abolissant et supprimant iceux* » (texte de 1527). Philippe II, roi d'Espagne et Comte de Bourgogne, accepte la requête moyennant le paiement d'un cens annuel de trente sols. Il s'agit bel et bien d'une reconversion industrielle pour cause de pénurie de bois.

Un édit de 1621 du Parlement de Dole précise : « *Toutes érections de nouvelles forges ou fourneaux en quelques endroits que ce soit sont interdites dès maintenant à l'avenir* ».

Un arrêt du roi de 1723 interdit de vendre du charbon (de bois) aux étrangers [les Suisses] « *n'y d'en faire sortir du royaume... sans per-*

mission... à peine de la confiscation dudit charbon, voitures et équipages et de trois mille livres d'amende ».

Enfin, en 1796, la municipalité de Pontarlier demande officiellement la fermeture du haut-fourneau de Pontarlier : « *... de manière que les habitants de Pontarlier se trouvent dans la plus grande disette de bois de chauffage ou le prix de la corde est porté à dix huit livres métalliques, tandis qu'il y a quelques années on l'avoit pour dix à douze livres, d'un autre côté leurs tourbières qui forment une source précieuse sont épuisées³³...* ».

Il y a certainement un peu d'exagération dans ce dernier texte revendicatif mais il paraît certain qu'à la fin du XVIII^e siècle la Grande tourbière de Pontarlier est déjà largement exploitée. Notons que cette date correspond à l'arrivée des premiers botanistes sur la Grande tourbière de Pontarlier. Il est très difficile de connaître précisément les surfaces exploitées car les données sont souvent contradictoires, le terme de tourbière étant interprété différemment suivant les époques : en 1788, la Grande tourbière de Pontarlier représente une surface de 51 hectares, dont 13 hectares sont considérés comme épuisés, tandis que vers 1840³⁴ on indique qu'il reste 77 hectares non épuisés. Nous venons de voir qu'en 1796 la ville considère les tourbières comme épuisées. Une délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1850 apporte toutefois des renseignements précis pour le milieu du XIX^e siècle, les calculs proposés étant certainement dignes d'un sujet de mathématiques pour le certificat d'études !

« *Les membres des conseils généraux respectifs ayant observé dans le procès-verbal susdit du 14 nivôse an 13 que jusqu'à présent les tour-*

³⁰ On sait que dans ce pays l'extraction de la tourbe existe depuis au moins 1200.

³¹ ADD, 1C 2143, États des fournitures de bois de chauffage, tourbe et lumière affectés aux troupes stationnées dans la province. 1718-1753.

³² En 1753, Pontarlier possède 550 arpents (un arpent = 50 ares) de bois, son haut-fourneau consomme 4000 cordes charbonnières (la corde charbonnière valant 2,74 stères) de bois ; on comptait en outre 3 martinets, 12 forgerons et 2 armuriers. Dans les années 1830, sa consommation annuelle est supérieure à 19000 stères. Le haut fourneau cessera toute activité au plus tard début 1839. Il sera rasé en 1841 (R. BAILLY, 1998).

³³ L'enquête sur l'État des communautés de la subdélégation de Pontarlier qui ont des tourbières de 1788 indique pour Pontarlier : « 100 arpens qui sont indivis avec les habitants et communauté des Granges. Déjà plus de La 4^e partie est exploitée ».

³⁴ Annuaire du Doubs, année 1841. Pour l'année 1837, cité par A. Merle, Pontarlier possède 30 ha de tourbières, Les Granges-Narboz 25 ha, l'exploitation se pratiquant sur 2,5 mètres d'épaisseur.

bières communes ont été mal exploitées et que les combustibles deviennent chaque jour plus rares et plus précieux... Pour vous rendre compte MM^{rs} de l'abus que la commune des Granges fait au préjudice de la commune de Pontarlier nous nous sommes procuré le dénombrement des feux et ménages des deux communes. Il résulte de ces renseignements qu'il existe à Pontarlier 1 125 feux et ménages et 75 dans la commune des Granges ce qui forme un total de 1 200 feux et ménages pour les deux communes. Pour connaître quels sont les droits de la commune des Granges et ceux de la ville de Pontarlier dans l'exploitation de la tourbière, nous disons qu'elle est la proportion de 75 à 1 200 nous trouvons que 75 est à 1 200 comme 1 est à 16 or la commune des Granges n'a droit qu'au 1/16 dans cette exploitation [selon la convention Ravier de 1806, annexe 4]. Pour connaître les quantités exploitées par année pour chaque commune, ne pouvant faire remonter nos recherches aux années reculées nous nous sommes attachés à consulter les procès-verbaux de vente des dernières années, de ces procès-verbaux il résulte que la ville de Pontarlier fait marquer chaque année 200 toises de terrain à extraire des tourbes pour l'affouage des habitants, lesquelles sont vendues à l'enchère, la toise³⁵ à marquer les places à tourbe ayant 17 pieds de longueur sur 8 pieds ½ de largeur soit 16 mètres 68 centimètres carrés donne une surface de 3 336 [m²].

La commune des Granges fait marquer 90 toises pour l'affouage de ses habitants chaque année la toise des Granges est de 11 pieds ½ carrés soit 14 mètres 67 centimètres [carrés] ce qui présente une surface de 1 320 [m²]... Total de la surface exploitée chaque année par les 2 communes 4 656 [m²]...».

En ajoutant à ces chiffres les parcelles exploitées par les communautés d'Houtaud et de Dommartin

on arrive facilement à 0,6 - 0,7 hectare/an de tourbe extraite de la Grande tourbière.

Sachant que l'exploitation s'est déroulée sur un peu plus de deux siècles et que la surface de tourbière est estimée à 51 hectares en 1788, on se rend bien compte qu'il ne reste plus grand-chose aujourd'hui de la tourbière originelle.

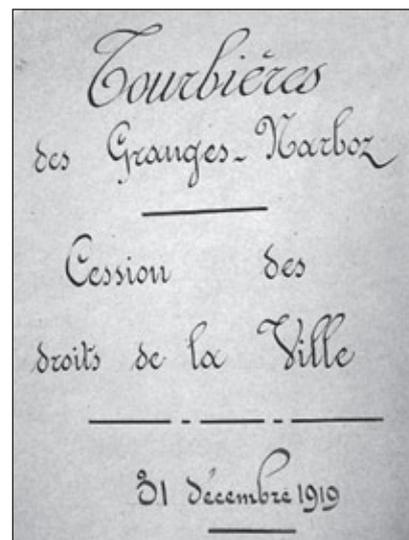
L'ouvrage de M. F. Maison semble confirmer cet état de fait; pour l'année 1894, un tableau présente le résultat de l'exploitation des principales tourbières du Doubs et du Jura; curieusement la commune de Pontarlier n'est pas citée. Pour la commune des Granges-Narboz, il est indiqué que seulement 5 hectares de tourbes communales restaient à exploiter et qu'en cette année 1894, 1 100 m³ de tourbes sèches ont été produites. Par ailleurs, trois hectares restaient à exploiter sur la commune de Chaffois et la production annuelle fut de 900 m³ (M. F. MAISON, 1897).

La Grande tourbière de Pontarlier sera exploitée pratiquement en continu (tous les procès-verbaux ne sont pas disponibles) depuis environ la fin du XVII^e siècle jusqu'au 31 décembre 1919 par la ville de Pontarlier; cette date marque en effet la cession des droits de la ville aux Granges-Narboz.

Une information orale recueillie auprès d'un habitant d'Houtaud semble indiquer que l'extraction de la tourbe s'est poursuivie jusqu'à la seconde guerre mondiale.

L'heureuse arrivée d'un nouveau combustible, le charbon, permet de relâcher progressivement la pression sur les tourbières à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Après la première guerre mondiale, comme dans d'autres secteurs du bassin du Dugeon, des sociétés nationales s'intéressent à l'exploit-



AC Pontarlier.

tation industrielle de la tourbe. Le 26 juin 1920, la Houille Blanche, Société anonyme dont le siège social est à Paris, fait une demande à la commune de Pontarlier de concessions de droit de tourbage. Cette société reviendra à la charge le 25 mai 1921 en précisant qu'elle cherche à exploiter des tourbes fibreuses pouvant être utilisées comme litière.

Réponse du Maire de Pontarlier : « En réponse à votre lettre du 25 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'existe pas de terrains tourbeux sur le territoire de la commune de Pontarlier. Il en existe sur le territoire des Granges-Narboz situé à 4 km de Pontarlier. Ces terrains sont propriété communale, vous pouvez donc, pour renseignements, vous adresser à mon collègue de la commune des Granges-Narboz ».³⁶

L'extraction de la tourbe

Dans toute la région l'extraction de la tourbe, lorsqu'elle est mise en place par la communauté villageoise, se pratique à peu près de la même manière; les différences portent sur l'importance des surfaces attribuées aux adjudicataires et sur les conditions réglementaires à respecter lors de l'extraction³⁷.

³⁵ Il est curieux de voir utiliser ce terme pour une mesure de surface.

³⁶ AC de Pontarlier N. 25.

³⁷ cf. Annexe 8 : procès-verbaux de délivrance des tourbes, AC Pontarlier, DD. 14.

Nous reproduisons ici, *in extenso* (avec une orthographe et ponctuation modernisées), les commentaires précis du subdélégué de l'intendant de Franche-Comté à Pontarlier, Jean-Claude Bousson, sur « l'État des communautés de la subdélégation de Pontarlier qui ont des tourbières, avec des observations en 1788 » :

«Manière dont elles s'exploitent et comment elles se distribuent»

C'est au printemps de chaque année qu'on va tracer à la tête des tourbières une ligne droite sur la largeur du terrain; derrière celle-ci, on en trace une autre, parallèle, à la distance d'une ou de deux toises³⁸; ensuite on trace d'autres lignes transversales, de l'une à l'autre de ces deux grandes lignes, et chacune d'elles aussi à la distance d'une ou de deux toises, ce qui fait un carré parfait. Cette opération faite, les échevins et les habitants de la communauté se transportent sur le terrain³⁹ et là ils font ou la vente de chaque toise au plus offrant, ou une distribution à chaque habitant après avoir taxé chaque toise suivant qu'elle produira plus ou moins de tourbe. Le prix qui en provient est au profit de la commune, qui l'emploie à l'acquit [= acquittement] de ses charges locales. Cette distribution ou vente ainsi faite, chacun exploite son canton de la manière suivante. D'abord, avec une pelle de fer, carrée et bien tranchante, on lève le gazon⁴⁰ dans toute son étendue pour découvrir le premier lit de tourbière; ensuite avec cette pelle on coupe en tous sens la terre propre à faire la tourbe, lui donnant la forme d'un carré⁴¹ long, ayant 14 à 16 pouces⁴², sur 8 à 10 de largeur et 3 ou 4 pouces d'épaisseur. Ces tourbes ainsi coupées et détachées du sol, on les transporte sur un terrain sec, où on les place de chant, ou sur leur hauteur, appuyées l'une contre l'autre; on les

retourne souvent, après quoi on les place les unes sur les autres, laissant du jour entre elles, ce qui forme une espèce de cône, de six à sept pieds⁴³ de diamètre à sa base, et de 6 pieds de hauteur. On les laisse en cet état pendant un mois et plus, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement sèches, et alors, c'est à dire, sur la fin du mois d'août, ou dans le cours de septembre et octobre, on les transporte⁴⁴ dans les habitations pour servir de chauffage, unique emploi. Cependant on peut s'en servir pour cuire la tuile. La cendre des tourbes est un excellent engrais pour les prairies comme on l'a observé précédemment.

«Observations sur la manière la plus avantageuse d'exploiter et d'administrer les tourbières»

Autrefois que les bois étaient communs dans le bailliage de Pontarlier, on ne faisait de la tourbe que par petits cantons, sans observer aucun alignement et sans aucun ordre; on pratiquait des creux çà et là, qui furent bientôt remplis d'eau, ce qui a fait perdre beaucoup de terrain aux communautés. Pour remédier à cette mauvaise exploitation, on a pratiqué de grands fossés⁴⁵ sur les bords des marais, et par le moyen des canaux on a écoulé les eaux stagnantes; ces marais desséchés, on a mis l'ordre pour l'exploitation que j'ai indiqué dans la précédente colonne [paragraphe ci-dessus]; on fait suivre aux ouvriers qui tirent la tourbe l'alignement tracé, mais il faudrait encore pour une meilleure exploitation, obliger ces ouvriers, lorsqu'ils sont au dernier banc de la portion qu'ils travaillent, à donner beaucoup de fruit et au moins de 8 à 10 pouces dans le bas, car quand ce dernier banc est taillé perpendiculairement et aplomb, à la fin de l'hiver, le bord où l'on a fini l'exploitation l'année précédente, se détache dans l'étendue

souvent d'une toise, et ces éboulements, en pure perte pour la communauté, dérangent l'alignement dans toute la largeur de la tourbière. J'ai indiqué, lorsque j'étais maire de la ville par élection, cette manière de terminer l'exploitation et on est parvenu à éviter ces éboulements.

Les communautés qui ont des tourbières ont un grand intérêt à les faire exploiter avec beaucoup d'ordre et d'économie, car dans tout le bailliage de Pontarlier les bois sont devenus d'une rareté qui effraie; on les a coupés sans ménagement et l'on s'est prêté trop facilement à permettre les coupes dans les réserves. La plupart sont ruinées, il y en a même qui sont à présent converties en pâturages, de manière que le prix des bois de constructions civiles a doublé depuis 40 ans, et celui de chauffage a augmenté de plus du tiers; on vendait à cette époque 10 livres la corde de bois de hêtre, elle est à présent à 17 livres; s'il n'y avait pas quelques tourbières, qui au reste seront bientôt épuisées, elle serait à 20 livres, mais 10 ans peut-être ne seront pas écoulés, qu'elle se vendra 30 livres. Si on considère que, depuis 7 à 8 ans, on a établi à Pontarlier une usine, où il y a fonderie, feu de forge, et deux ou trois martinets, qu'à La Ferrière sous Jougne, on a reconstruit l'automne dernier, un fourneau qui était tombé en ruine il y a près de 40 ans, qu'en cet endroit il y a encore plusieurs feux de forge et martinets, qui ne sont alimentés que par la coupe des bois qu'on achète jusque dans la banlieue de Pontarlier, car ces maîtres de forge et de fourneaux ne sont propriétaires d'aucun fonds; cette consommation prodigieuse et qu'on ne peut apprécier, opérera, comme on doit le sentir, une disette entière de bois de toutes essences dans quelques années si le

³⁸ Une toise = 1,95 m.

³⁹ cf. Annexe 8 : procès-verbaux de délivrance des tourbes. AC Pontarlier DD. 14.

⁴⁰ On peut penser que, comme dans la Dombes, lors de la création d'étangs (édification de la chaussée), ce terme désigne un carré de terre coupé à la pelle. In *Les étangs de la Dombes au Moyen Âge, XIII^e - XIV^e siècles*, C. BENOÎT, 1992.

⁴¹ Appelé matte dans le Grandvaux-39 in *Histoire du Grandvaux* par l'abbé Luc MAILLET-GUY, Voiteur, 1933, rééd. 2003. Mottes = tourbe dans le parler de Mignovillard-39.

⁴² Un pouce = 2,7 cm.

⁴³ Un pied = 32 à 34 cm suivant les communautés.

⁴⁴ Ce transport est réalisé par des attelages de bœufs, de chevaux et de « bêtes traînantes ».

⁴⁵ Il est indiqué, en 1753, que la ville a fait un grand fossé à ses frais pour pouvoir y faire marquer des places pour y tirer de la tourbe; il est signalé l'obligation de faire des rigoles.

gouvernement n'y remédie pas; cet objet mérite d'autant plus d'attention, que la ressource des tourbières, dans les communautés où il y en a, manquera bientôt, et que cependant le bailliage de Pontarlier est placé dans la partie du royaume où le climat est des plus âpres, car la neige couvre nos campagnes pendant 6 à 7 mois de l'année; d'ailleurs, les habitants des campagnes n'ont de culture en quelque sorte que des prairies, d'autre industrie que la nourriture des troupeaux et la fabrication des fromages qui consomme beaucoup de bois, et qui demandent de vastes maisons, presque toutes bâties en bois, pour y mettre à couvert quantité de fourrages qu'un long hivernage demande. Il y a de la houille dans le territoire de Morteau; on ne peut pas dire si elle y est abondante, personne n'ayant entrepris de faire des découvertes, on s'en borne à des essais.

On consultera également l'ouvrage de M. F. Maison pour des compléments sur ces aspects de la réglementation de l'extraction des tourbes.

Lors de l'adjudication des places à tourbes, le receveur municipal de Pontarlier donne lecture des clauses et conditions auxquelles la vente aurait lieu [Annexe 8 : ville de Pontarlier, vente des tourbes, année 1881].

« **Art. 1^{er}** La vente aura lieu au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur. Les droits de timbre et d'enregistrement sont à la charge de la Ville.

Art. 2^{ème} Après avoir extrait la tourbe, les adjudicataires seront tenus de niveler les résidus des terres des découvertes, et à l'extrémité des places en finissant l'extraction de laisser un retranchement d'un quart de la hauteur sur autant de largeur pour servir d'appui afin d'éviter l'éboulement des terres non exploitées.

Art. 3 Chaque adjudicataire ne pourra acheter plus de places qu'il ne lui en faut pour son usage ni les céder ou les vendre⁴⁶ à des personnes étrangères à la Ville à peine de confiscation des tourbes au profit des pauvres et d'exclusion de la tourbière pour les années à venir.

Art. 4 L'extraction des places adjugées devra être terminée le trente-un Août prochain et l'enlèvement le trente-un Octobre suivant. Celles qui ne seront pas enlevées à cette dernière époque seront acquises au bureau de Bienfaisance pour le chauffage des pauvres de la commune sans que les acquéreurs puissent rien réclamer sur leur prix d'achat et ceux qui se trouveront dans ce cas seront aussi exclus de la tourbière pour les années à venir.

Art. 5 Chaque adjudicataire fera sécher les tourbes sur l'emplacement qui sera indiqué à chaque portion et, en cas d'insuffisance, il les transportera aux endroits qui lui seront indiqués par l'administration municipale.

Art. 6 Il est défendu aux adjudicataires de travailler à la tourbière pendant la nuit, les travaux ne devront commencer qu'au lever du soleil et se terminer à son coucher.

Art. 7 Défense est faite sous quelque prétexte que ce soit de faire du feu dans la tourbière.

Art. 8 Les contraventions aux conditions ci-dessus seront constatées par des procès-verbaux rédigés par les gardes champêtres ou agents de police et déferés aux tribunaux compétents ».

Malgré toutes ces réglementations, les mauvaises habitudes ont la vie dure et les conflits entre la municipalité et les habitants sont nombreux : creusement intempestif de fossés (Annexe 7), absence de « raje », non respect du règlement d'extraction des

tourbes. Le procès-verbal de ventes des places à tourbe de 1743 dénonce tous les particuliers qui n'ont pas respecté les règles en vigueur.

Usages et utilisateurs de la tourbe

L'État des communautés de la subdélégation de Pontarlier qui ont des tourbières⁴⁷, envoyé à Monseigneur l'Intendant en 1788, est également riche d'enseignements sur ce point : il est précisé que les habitants s'en servent pour le chauffage et que certaines communautés n'ont pas d'autres ressources énergétiques. De même on ne peut faire « avec les Tourbes Le fromage, mais on peut cuire La tuille, on en a L'espérance dans la tuilerie qui est au pied du château de joux. La cendre de tourbe est un excellent engrais pour Les prairies ».

E. Droz⁴⁸ indique : « ...Les maisons très basses offrent aussi très-peu de logement pour la famille du propriétaire. Les écuries et les hébergeages destinés à son nombreux bétail, ont en revanche beaucoup d'étendue, et les approches de ces habitations, pendant l'hiver surtout, s'annoncent à l'odeur de tourbe ou de sapin, que l'on brûle dans tous les foyers ».

« ...La tourbe que l'on tire des couches inférieures est la meilleure, et ne rend pas d'odeur quand on l'a gardée pendant une année. On s'en sert à la ville dans beaucoup de cuisines, dans tous les poêles de fayence, qui sont destinés à échauffer les chambres. La braise est excellente pour cuire les pâtisseries, les forgerons de la plaine en font du charbon qui leur tient lieu de charbon de bois, et tout le peuple n'a pas d'autres chauffages dans la plus grande partie de ce bailliage ».

Dans le procès-verbal de délimitation et plantation de bornes de la tourbière du Crossat (Annexe 4), il est indiqué que les habitants d'Houtaud

⁴⁶ Des actions en justice sont régulièrement déclenchées comme celle du 14 octobre 1876 contre Édouard Bourdin qui « a vendu 2 lots de tourbe correspondant à cinq ou six voitures de tourbe et que le prix est cette année de 10 fr... Le prix payé par Édouard Bourdin était de 4 fr 25 cts » AC Pontarlier N. 25.

⁴⁷ AC Pontarlier DD. 14.

⁴⁸ cf. bibliographie.

utilisent non seulement la tourbe pour se chauffer, mais également pour faire la cuite des fromages.

Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, ce ne sont pas uniquement les pauvres gens qui extraient la tourbe au XVIII^e siècle à Pontarlier ; en fonction de la raréfaction du bois et de son renchérissement les bourgeois de la ville et des corps de métiers auxquels on ne pensait pas forcément extraient ou font extraire la tourbe. Les procès-verbaux de la « *distribution des places à tourbes servant à l'usage du chauffage des bourgeois et du corps de garde de la ville*⁴⁹ », de 1743 et 1748, nous révèlent quelques professions : procureur, cloutier, apothicaire, tissier, maréchal-ferrant, avocat, granger, armurier, tanneur, cordonnier, menuisier, coutelier, chapelier, chirurgien, canonier, meunier, milicien (soldat) ; de plus les messiers (gardes-champêtres), les clochetiers (sonneurs de cloches?), le berger des vaches et le maître d'école ont droit à des toises gratuites.

Au XIX^e siècle, il semble cette fois que la tourbière « *est une ressource considérable pour les habitants de la ville principalement pour la classe peu fortunée*⁵⁰ *qui chaque année trouve son chauffage avec peu de frais... Considérant que la classe pauvre valide trouve aussi un moyen de travail dans une saison où les travaux de la campagne ne réclament pas alors l'emploi de leurs bras*⁵¹. *Considérant que la valeur de la tourbe extraite chaque année s'élève environ à la somme de 12 000 fr que sur cette somme la ville retire celle de 1 500 fr de sorte qu'il reste comme moyen de travail une somme de 10 500 fr qui profite à la classe agricole et manœuvrière* ».

La tourbe, comme on l'a déjà vu, est, par ailleurs systématiquement utilisée pour le chauffage des corps de garde et des casernes de la ville⁵².

La propriété de la Grande tourbière de Pontarlier, un conflit de plus de deux siècles

Pour comprendre l'origine de l'imbroglio sur la localisation de la Grande tourbière de Pontarlier, il faut remonter aux luttes qui ont opposé les sires de Joux et de Salins entre 1246 et 1250. Les bourgeois de la ville de Pontarlier affirment une certaine indépendance et, avec les dix-huit villages des environs, ils forment une entité appelée « Baroichage » ou « Bouchéage ».

Sur ce vaste territoire qui se confond pratiquement avec le territoire paroissial s'exerce l'autorité municipale. Le terme de Granges (Granges-Dessous, Granges-l'Église, Granges-Dessus) désigne vraisemblablement des centres d'exploitation secondaires gérés par les bourgeois de la ville de Pontarlier. Le terme de Bouchéage (boschoier signifiant couper du bois en ancien français) rappelle le droit qu'avaient les bourgeois de Pontarlier de couper du bois et de défricher sur ce même territoire communal. Les marais et les tourbières étant dans l'environnement immédiat de la ville, on peut imaginer qu'ils ont été défrichés très précocement pour libérer des terres pour les cultures, les prairies de fauche et le parcours des animaux.

Vers le milieu du XII^e siècle, l'empereur Barberousse attribue la gardienneté du « Baroichage » aux Sires de Joux. Pendant toutes ces époques et jusqu'en 1537, les étangs, les marais et les tourbières, situés entre les com-

munautés villageoises des Granges, de Pontarlier et d'Houtaud, sont exploités (pêche, chasse, pâture et exploitation des maigres boisements qui pouvaient exister) par la communauté villageoise dans son ensemble ; les marais et tourbières sont déclarés indivis et ne constituent certainement pas un enjeu majeur.

L'appropriation de forêts jusque là indivises et le manque de terres cultivables marquent le début des rivalités entre les divers acteurs locaux : les communautés villageoises contre les seigneurs, les granges contre les villages et bourgs, les individus contre les collectivités. Les contestations sur le bornage des terrains abondent. Les procès entre les communautés des Granges, de Dommartin-Houtaud et de la ville de Pontarlier sont très nombreux, comme en attestent de nombreux documents conservés aux archives communales de Pontarlier. Les premiers conflits concernent les forêts et pâtures, comme en 1549⁵³, mais rapidement, ils concernent tous les types de milieux. Pour la Grande tourbière de Pontarlier, les conflits ne cesseront qu'en 1919 !

Au début du XVIII^e siècle, les regards se tournent vers les marais et tourbières du secteur où l'on commence à exploiter la tourbe. L'emplacement des bornes est contesté en permanence⁵⁴, d'où un arrêt du Conseil d'État du 19 août 1747 qui ordonne à tous les détenteurs d'actes de propriétés de les présenter, espérant ainsi y voir un peu plus clair ! L'ordonnance du 30 décembre 1747 permet de faire exécuter l'arrêt par le Sieur Jean-Baptiste Blondeau, subdélégué de l'intendant à Pontarlier.

Un plan précis dressé en 1763⁵⁵ des marais et tourbières de la ville et des communautés de Dommartin

⁴⁹ L'hôpital également.

⁵⁰ Ce texte semble par ailleurs indiquer que les indigents avaient la possibilité de « trouver dans les débris de l'exploitation un chauffage moins pénible que celui qu'ils se procurent dans la forêt ».

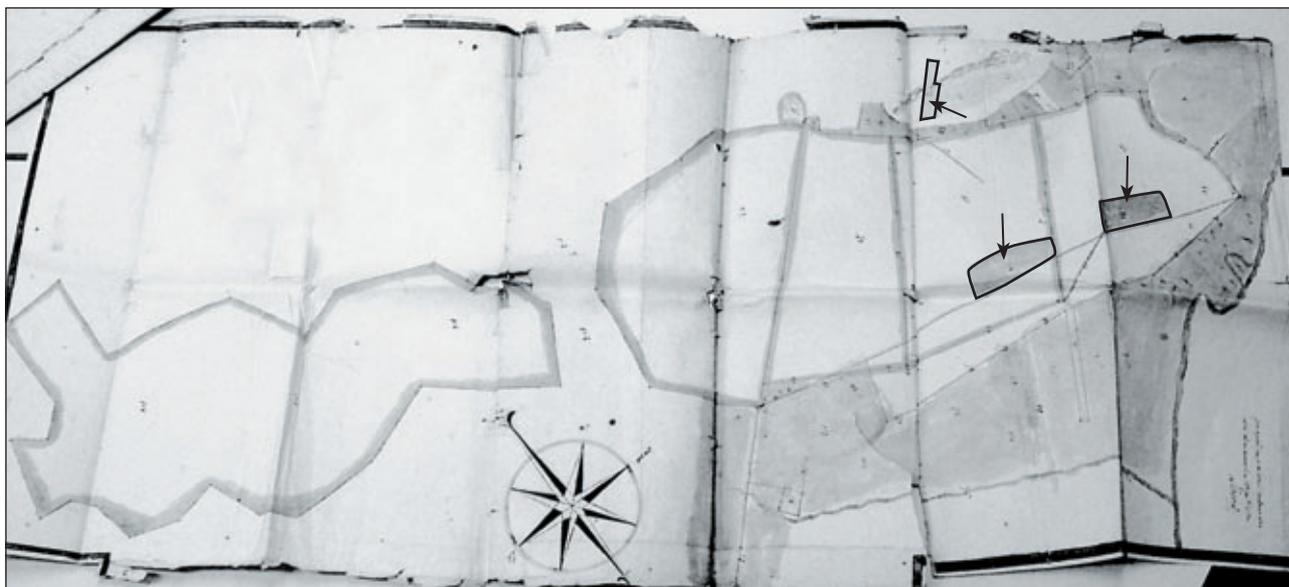
⁵¹ L'annuaire du Doubs (1842) révèle qu'en 1839 l'extraction de la Grande tourbière représente 4490 journées de travail.

⁵² En 1743, il est précisé : corps de garde des invalides détachés du château de Joux en la ville.

⁵³ En 1549, plusieurs villages, dont celui des Granges, intentent un procès contre le capitaine de Joux qui conteste le droit des habitants de ramasser du bois dans les forêts relevant de sa seigneurie.

⁵⁴ « ...Et Communauté d'houtaud et dommartin Et qu'ils avoient anticipés depuis peu Sur le territoire de la Ville Et le marais appellé Crossat propre a faire de la tourbe, En arrachant Cassant ou Enfouissant une partie des Bornes qui delimitoient du Coté de Vent les tourbieres de Ces deux Villages qui Sont du coté de Bise... » extrait de l'ordonnance de l'Intendant, 1770, AC Pontarlier, FF. 36.

⁵⁵ AC Pontarlier, DD. 2.



Extrait du plan de 1763, AC Pontarlier DD. 2. Les flèches désignent les secteurs en exploitation en 1763.

et de Houtaud permet de localiser avec précision les terrains exploités à cette époque. Les communautés de Dommartin-Houtaud extraient la tourbe dans des cantons (parcelle n° 35 du plan) correspondant actuellement à des bétulaies situées entre le Mont de la Prévôté et le Crêt de l'Île. La ville de Pontarlier tire des tourbes dans plusieurs secteurs : aux environs de la ferme de Fonteny [ferme de l'étang] (tourbière de la Drésine), seigne du milieu (= Seigne au Lard ?) et Grande Seigne. La communauté des Granges en extrait dans la parcelle n° 69, à côté du Mont de Voyon.

Les conflits de bornage et d'extraction illicite de tourbe se multiplient et, en 1770, une ordonnance partage le marais du Crossat (Grande Seigne) entre les diverses communautés. L'arpentement de 1771⁵⁶ de Jean-Claude Courtois, apporte également des renseignements utiles. Un procès est encore intenté contre les habitants des Granges, prétendant exploiter à leur profit la Grande tourbière en 1787⁵⁷.

Une transaction très importante est réalisée le 14 septembre 1806; elle est confirmée par un décret de Napoléon, empereur des Français en

date du 27 juillet 1808. Cette convention portera par la suite le nom de « Convention Ravier⁵⁸ » (Annexe 3). Augustin Ravier se rend sur les lieux le 2 fructidor an 12 en vue d'établir la ligne de démarcation entre les deux communautés.

En voici un extrait particulièrement important :

«... Comme dans le continent laissé à droite de la ligne devant faire partie du territoire exclusif des Granges, il existe plusieurs cantons en nature de tourbière, et que le communal et les tourbières ci-devant indivis s'étendent à nord-ouest en faisant équerre dans les territoires Doutheaud [d'Houtaud] et de Dammartin plus que le point où la ligne a commencé, il a été convenu que tout ledit continent, soit en communaux, soit en propriété de particuliers, jusqu'aux dits territoires Doutheaud et de Dammartin au nord-ouest et jusqu'à la rivière du Drajeon et au territoire de Ste Colombe, au sud-ouest, restera du territoire exclusif de la commune des Granges, laquelle exercera seule le parcours et la vaine pâture sur la totalité de ce continent, qui sera désormais son patrimoine particulier; en conséquence de quoi, elle en supportera seule les contributions, pour l'exception suivante :

À la commune de Pontarlier continuera d'appartenir à perpétuité, le droit d'extraire la tourbe, concurremment avec les habitants des Granges, comme par le passé, dans tous les cantons qui tiennent ou ont tenu nature de tourbière, situés dans tout le continent délaissé à ladite commune des Granges; mais en conséquence, il sera formé une cote équitable et particulière à répartir dans les rôles des Granges portant sur les cantons en tourbières. Cette cote sera acquittée les trois-quarts par la commune des Granges et l'autre quart par celle de Pontarlier. L'exploitation se fera en proportion des feux et ménages des deux communes.

Les habitants de ladite commune de Pontarlier continueront également à jouir du droit de dételier et de faire paître dans les cantons de tourbières les bêtes traînantes qu'ils conduiront sur les lieux pour en ramener les tourbes».

On aurait pu penser que ce texte allait mettre fin à cette histoire, mais la clause qui donne le droit à la ville de Pontarlier d'extraire à perpétuité la tourbe et le lien entre surface exploitée et nombre de feux allaient déclencher de nouveaux conflits. Le Conseil municipal du 11 septem-

⁵⁶ AC Pontarlier, DD. 2.

⁵⁷ AC Pontarlier, BB. 14.

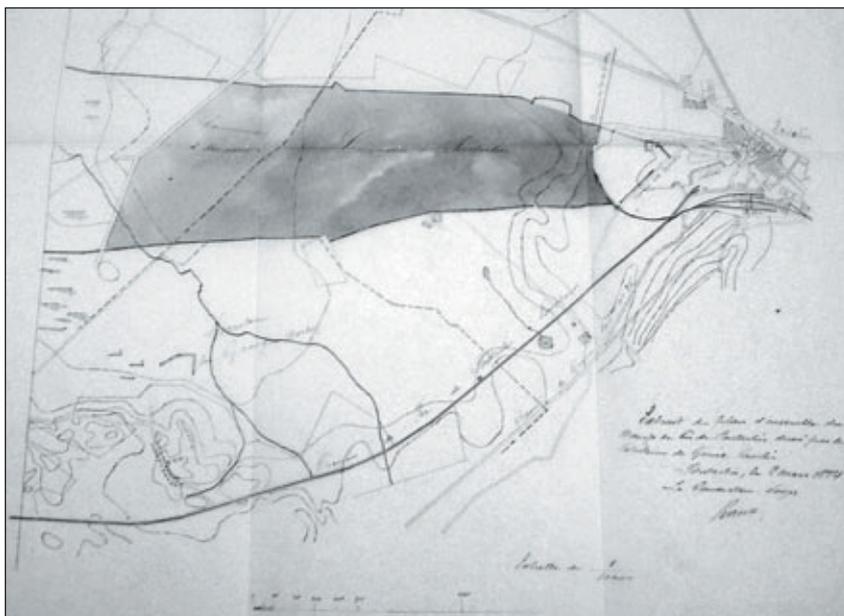
⁵⁸ Président du 4^e arrondissement du département du Doubs.

bre 1850, après avoir fait le constat que les disputes persistent toujours, déclare souhaiter une délimitation équitable ; une demande est effectuée à M. le Préfet.

Le 16 février 1863, la ville « demande au préfet de faire le nécessaire car les limites de 1851⁵⁹ n'ont pas été faites » et, le 29 mai 1867, le Conseil municipal désigne une commission qui est « chargée de préparer les moyens pour arriver au partage de la tourbière avec la commune des Granges ».

L'année 1879 est marquée par l'installation d'un champ de tir sur un territoire qui englobe en grande partie les marais et tourbières des communes de Pontarlier, Les Granges-Narboz et Houtaud; les tirs sont effectués depuis la banlieue de Pontarlier en direction des Granges-Narboz. Les démarches d'expropriations des terrains (29 juillet 1879) par l'armée indiquent que, pour la commune de Pontarlier, sur les 73 hectares 89 ares 2 cents expropriés, 41 hectares 43 ares 30 cents concernent des cultures et 32 hectares 45 ares 72 cents des pâtures. Il y a bien confirmation que la commune de Pontarlier ne possède plus aucune tourbière et que le camp militaire ne s'est pas installé sur une tourbière de la ville. Le 29 septembre 1879, le chemin des Épinettes qui conduit aux tourbières est supprimé malgré les protestations de la ville car l'extraction des tourbes ne se poursuit à l'intérieur du champ de tir qu'à certaines conditions (Annexe 6).

L'article 27 du cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu l'affermage des terrains militaires dépendant du camp militaire précise ces conditions :
« Les fermiers pourront exploiter les tourbières avec les soins et précautions d'aménagement en usage dans le pays et employés par les précédents propriétaires. Cette exploitation ne pourra s'effectuer que dans les tourbières qui étaient précé-



Extrait du plan du champ de tir de l'artillerie, 1879, AC. Pontarlier H. 17/9.

demment tourbières communales de Chaffois à l'exclusion des tourbières qui se trouvaient sur les propriétés particulières. Elle se fera à la suite de terrains déjà exploités et les superficies annuellement exploitées ne dépasseront pas les quantités ci-après désignées, savoir : 16 ares pour les tourbières de la commune de Chaffois.

Les fermiers sont d'ailleurs tenus de se conformer aux mesures d'ordre et de police qui seront arrêtées chaque année par le Directeur de l'Ecole d'Artillerie à Besançon pour l'exploitation des tourbières », 18 décembre 1883.

On peut penser que, d'une certaine manière, le champ de tir a contribué à protéger ces milieux. La fermeture du champ est très progressive et, en 1924, une grande partie des terrains est remise aux services de la navigation aérienne pour y construire une piste d'atterrissage; une petite fraction est cédée au département du Doubs pour établir la ligne de chemin de fer Gilley-Pontarlier.

Une délibération du conseil municipal de Pontarlier du 27 février 1905 indique que les conflits n'ont toujours pas cessé avec les Granges-

Narboz et que la convention « Ravier » n'est pas vraiment acceptée.

« Le président expose au conseil que par suite d'un accord verbal intervenu pour une année seulement, entre les municipalités des Granges-Narboz et Pontarlier pour l'exploitation des tourbières, sises sur le territoire des Granges-Narboz et sans préjudice des droits anciens conférés à la ville de Pontarlier par la convention dite convention Ravier qui mit fin à un procès entre les deux communes remontant au XVIII^e siècle, il a été convenu que pour l'année 1901 le produit de la vente de places à tourbe serait réparti de la manière suivante tout à l'avantage des habitants des Granges-Narboz :
Deux tiers à la ville de Pontarlier
Un tiers à la commune des Granges-Narboz

Que cet accord destiné à couper court pour l'heure à des difficultés aiguës survenues au printemps de 1901 entre les exploitants a été observé dans l'année où il a été établi. Qu'étant donné le grand avantage que la commune des Granges-Narboz en a tiré, puisque la répartition des tourbes doit être faite entre les deux communes d'après la convention précitée, proportion-

⁵⁹ Délibération du 21 février 1851.

nellement aux nombres de feux de chaque commune, il n'est pas excessif de prétendre que cet accord préjudiciable aux intérêts de la ville pouvant se continuer par tacite reconduction pour les années suivantes, jusqu'à ce que la commune des Granges-Narboz ait été mise en demeure d'exécuter les clauses et conditions de la convention Ravier...».

En 1914, la vente des tourbes ne peut avoir lieu en raison d'un « conflit sur le partage du produit de la vente à faire... »; il est procédé uniquement à une vente d'herbes⁶⁰.

Par contre, en 1915, il y a bien une vente de tourbes et d'herbes; après cette date on ne trouve plus trace de vente de tourbes aux archives municipales.

Plus de deux siècles de conflits s'achèvent enfin, le 31 décembre 1919⁶¹, par la cession des droits de la ville à la commune des Granges-Narboz pour la somme de 2 800 fr.

Le paiement a beaucoup de mal à s'opérer et fin 1922 le dossier n'est pas encore clos...

La microtoponymie de la Grande tourbière

L'examen des différents documents historiques consultés concernant les tourbières de Pontarlier et les lieux avoisinants immédiats nous a permis de relever plusieurs microtoponymes utilisés pour désigner ces milieux tourbeux. Quelques-uns, que nous détaillons ci-dessous, peuvent avoir un certain intérêt au niveau de la botanique ou de l'évolution historique de ces milieux humides. Il faut cependant noter que les sources consultées couvrent essentiellement la période moderne, postérieure à 1700, et que donc cette brève étude est certainement à poursuivre.

«Tourbière, Seigne, Marais, Crossat»

Les tourbières de Pontarlier proprement dites ont eu diverses appellations au cours du temps parfois même différentes et concurrentes à une même époque, chacune d'entre elles étant associée à un contexte spécifique. Le mot tourbière lui-même, ainsi que le mot tourbe, sont d'emploi récent en Franche-Comté, et certainement dans toute la chaîne jurassienne. Bien que mentionné dès 1285 dans le Nord de la France (TLF⁶²), région où l'exploitation de la tourbe est attestée très anciennement, la tourbière, au sens de lieu où l'on exploite de la tourbe, n'apparaît qu'au XVIII^e siècle à Pontarlier (première mention en 1732), certainement peu de temps après que les premières exploitations de tourbe n'aient commencé (fin XVII^e siècle). De plus, seuls les documents officiels écrits par des lettrés en français (géomètre, intendant...) emploient le terme tourbière : dans le parler comtois local d'alors, le terme générique consacré pour désigner les marécages tourbeux de la montagne est la seigne (du latin *sagnia*, avec ses variantes géographiques diverses, saigne, sagne, seignette, seignolle, sagneule...). Il est signalé dans la région de Pontarlier depuis au moins le XIII^e siècle (1270 à Bannans) et est encore vivant et reconnu aujourd'hui (DONDAINE, 2002). C'est lui que l'on retrouve naturellement dans les centaines de microtoponymes « seigne » et dérivés de la montagne jurassienne. La Grande tourbière de Pontarlier est ainsi appelée La Seigne du Milieu ou, plus souvent, La Grande Seigne depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui sur le cadastre ou sur les cartes géographiques IGN.

Signalons également que les tourbières de Pontarlier sont parfois simplement désignées sous le nom français commun de marests ou marais.

Le plus intéressant au niveau linguistique et toponymique est sûrement une dernière appellation relevée pour la Grande tourbière de Pontarlier : Le marais du Crossat ou Seigne du Crossat ou Le Crossat; pour ce dernier terme plusieurs écritures ou graphies apparaissent : Crossat, Croissat, Crosat (la plus fréquente est Crossat). Ce microtoponyme correspond à la parcelle n° 48 sur le plan de 1763. Apparemment cette appellation est déjà signalée en 1697 dans un acte de partage entre les communautés d'Houtaud et de Dommartin, ainsi que le rappelle l'ordonnance de l'intendant de 1770. Ce terme Crossat semble inconnu des différents ouvrages traitant de toponymie régionale franc-comtoise ou jurassienne et également des dictionnaires de parlers régionaux. La seule mention connue vient de A. PÉGORIER (1997), qui indique : Crossat, n. m., marais, Jura; et croussas, n. m., grande fosse, grand creux, Alpes. Étymologiquement, ce terme est certainement à rattacher à la racine préromane *croso*, creux, creuse, qui a donné plusieurs dérivés comme cro, crot, creux, creuse, creuset, croset, crosettes, crouzet, crozat... termes employés dans le langage parlé⁶³ et en toponymie. Au niveau de l'évolution phonétique, pour arriver au terme crossat à partir de creuse, on peut penser à une dérivation analogue à celle de poissat, à partir de puits (latin *podium*), puisets, poyet, pois, poissat, poisse... comme indiqué par F. PROST (1955) et repris par M. RENAUD (1984).

En relation plus particulière avec les tourbières, W. PIERREHUMBERT (1926, repris par le GPSR⁶⁴) signale, pour les montagnes neuchâteloises voisines, un sens plus restrictif et précis du terme creuse : « Ce que les montagnards appellent dans leur langage original une creuse, mot expressif qui veut dire beaucoup plus qu'un creux; la partie du marais tourbeux qui a été exploitée et qui est en contrebas de la partie exploitable; entre la creuse

⁶⁰ AC Pontarlier N. 25.

⁶¹ La vente de tourbes et d'herbes est encore annoncée dans le *Journal de Pontarlier* du 1^{er} juin 1919.

⁶² Trésor de la Langue Française, *article tourbière*, CNRS, Paris ; site : www.atilf.inalf.fr.

⁶³ Exemple : « Ce sont des fosses profondes creusées dans la terre qu'on appelle cros, dans lesquelles on descend avec escheles pour y porter et rapporter le bled » O. DE SERRES, *Théâtre d'agric.* II, 7. In *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* d'EDMOND HUGUET.

⁶⁴ *Glossaire des patois de la Suisse Romande*, 1924 ->2004, Neuchâtel, Vol 1- 6.

et la tourbière il y a le canal ». Dans ce sens précis la creuse et donc très certainement le crossat désignerait la partie de la tourbière déjà exploitée.

En dehors du toponyme Le Crossat relevé à Pontarlier, on a identifié trois autres toponymes exactement identiques dans la région de Pontarlier : à Remoray, au sud du lac, Le Crossat désigne une tourbière et à Labergement-Sainte-Marie, au lieu-dit Derrière-le-Mont, Le Crossat dénomme également une tourbière. Il faut cependant signaler un dernier toponyme Le Crossat relevé à Oye-et-Pallet, sur la crête boisée, en un lieu apparemment pas lié à des tourbières mais qui domine toutefois celles situées en contrebas.

Enfin, une confirmation de la signification du terme « crossat » nous est fournie par un des textes étudiés concernant la tourbière de Pontarlier, qui le définit très clairement : « *tous les terrains où il y a de la terre propre à brûler sont appelés indifféremment Crossat ou Seigne, que c'est aussi du nom de Crossat que les deux communautés appellent la tourbière [La seigne des Barbouillons à Chaffois] qu'elles ont derrière la montagne du moumont [Momont aujourd'hui] quoique très éloignée du marais en litige...* »⁶⁵.

Ainsi, le microtoponyme Le Crossat semble être une appellation locale particulière à la région de Pontarlier désignant une tourbière et plus précisément la partie exploitée de la tourbière; ce terme se substituerait plus ou moins au terme de seigne à partir du moment où l'on pratique l'extraction de la tourbe. La mention de Crossat en 1697 à Pontarlier indiquerait que cette tourbière est bien exploitée depuis au moins la fin du XVII^e siècle.

« La Drésine, Grand Dresin, Petit Dresin, Au Dréseul »

Tous ces microtoponymes désignent des terrains contigus au sud-est de la Grande tourbière de Pontarlier et sont déjà signalés sur le cadastre napoléonien des Granges-Narboz jusqu'à aujourd'hui.

Cette appellation est rare en Franche-Comté et n'est signalée à notre connaissance dans aucune des quelques études consacrées aux toponymes franc-comtois ni dans les dictionnaires de parlers régionaux; à part cette localisation en bordure de l'ancienne Grande tourbière de Pontarlier, ce toponyme est présent sur la carte IGN 1/25 000 à Remoray-25 en trois endroits contigus : il désigne à la fois le petit ruisseau qui prend sa source vers Boujeons et qui se jette dans la partie sud du lac de Remoray, les sources d'un autre petit ruisseau se jetant dans ce même lac et enfin un terrain relativement plat situé en bordure de la tourbière de Remoray, elle-même désignée, comme on l'a vu plus haut, sous le terme de « Le Crossat ». Nous avons ainsi par deux fois la même juxtaposition Le Crossat-La Drésine. Dans cette dernière localisation, le terme La Drésine est d'ailleurs déjà signalé, avec la même écriture, dès 1624 dans un document étudié par R. LOCATELLI (1999) sur l'abbaye de Mont-Sainte-Marie où La Drésine est alors en nature de pré.

Le sens de ces lieux-dits n'a évidemment rien à voir avec la drésine, engin de chantier des chemins de fer. L'hypothèse qui nous paraît la plus probable, au niveau linguistique, toponymique et botanique, est que ce terme est lié à la présence de lieux humides où poussent des aulnes glutineux. Il est connu qu'habituellement l'aulne (genre *Alnus*), et plus particulièrement l'aulne commun ou aulne glutineux, désigné par le gaulois verno, est à l'origine des noms de nombreux villages, hameaux, lieux-dits de Franche-Comté et du Jura, formés sur le terme verne, présent

également dans tous les dictionnaires de parlers régionaux (G. PLAISANCE, 1954). Cependant dans les régions voisines du Jura, en Savoie, dans les alpes vaudoises et le Valais, un autre terme, drose ou drause, d'origine francoprovençale, désigne spécifiquement l'aulne vert (*Alnus viridis* [Chaix] DC.) aussi bien dans la langue parlée qu'en toponymie. Ce terme drose et ses dérivés, drouza, draouzo, druza, droset, drausinaz, dreuzine, dreusine, etc... se rattachent à la racine préromane *drausa*, verne des montagnes, aulne vert, aulne nain (voir GPSR⁶⁰ à Drausinaz). Il reste néanmoins curieux que ce terme spécifique de l'aulne vert soit utilisé dans la région de Pontarlier, où cet arbrisseau a toujours été absent (?), pour désigner très vraisemblablement l'aulne glutineux.

Plus rapidement signalons quelques autres microtoponymes contigus à la Grande tourbière de Pontarlier et caractéristiques des milieux humides :

« **Au rebour crolène** » qui signifie au revers d'un terrain marécageux (crolène est dérivé de crolère, qui a le sens de fondrière, marécage).

« **Étang du Fonteny** » où Fonteny a le sens de marécage, petite source profonde dans un endroit marécageux.

« **Le Bief Rouget** », le bief désigne un ruisseau, canal ou fossé; Rouget pourrait être un nom d'homme, fréquent dans la région, mais l'écriture ancienne Bief Rouge (1770) fait plutôt allusion à la couleur des écoulements dans les tourbières. Le Bief Rouge de la région de Métabief-25 a certainement le même sens. Dans le jura neuchâtelois les sagnes rouges désignent certains marais tourbeux.

« **Le Trembla** » : il s'agit d'un lieu où pousse le tremble, qui drageonne abondamment en zones humides (G. PLAISANCE, 1954).

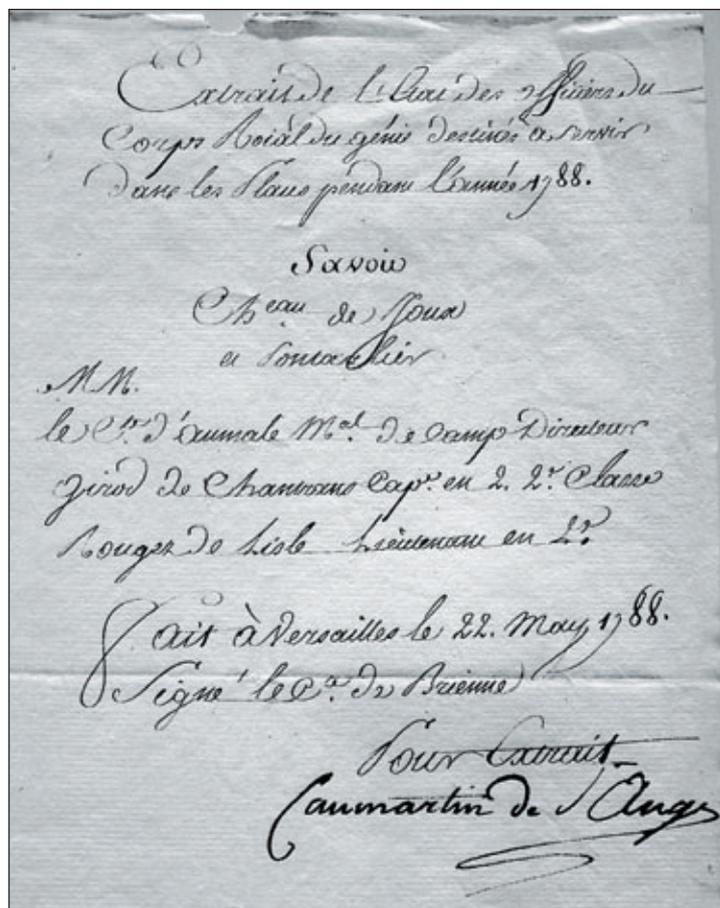
⁶⁵ AC Pontarlier, DD. 2, carton 5.

GIROD DE CHANTRANS (1750-1841) Un sage parmi les encyclopédistes

Justin Girod de Chantrans est né le 20 septembre 1750 à Besançon. Il étudie au collège de Besançon avec un goût marqué pour les mathématiques. Il opte pour une carrière militaire qui l'amène, par passion pour la révolution américaine, à s'embarquer pour les Amériques, où il participe à la bataille victorieuse de Yorktown (10 octobre 1781) contre les anglais. Lors du voyage de retour vers la France, son escadre est surprise par la flotte ennemie et il doit se réfugier à Saint-Domingue. Il y restera deux ans à la façon d'un Robinson Crusoë ou d'un Jean-Jacques Rousseau, dont il a pris soin d'emporter les œuvres, étudiant avec compassion les conditions de vie exécrables des esclaves noirs. Il écrit 32 lettres de réflexions philosophiques, rassemblées curieusement dans un ouvrage intitulé *Voyage d'un Suisse dans différentes Colonies d'Amérique pendant la dernière guerre*, 1787, in-8. Il sera un des premiers français royalistes à signer la pétition en faveur de l'abolition de l'esclavage. Ce sont d'ailleurs ses écrits sur la condition humaine (réédités récemment) qui le rendent encore aujourd'hui célèbre. Il rentre finalement en France où il est nommé en Franche-Comté, capitaine du génie au fort de Joux de 1784 à 1791. On peut retrouver les traces de son passage notamment dans l'ouvrage de JULES MATHEZ, *Les Annales du château de Joux*, Pontarlier, 1932, p. 310 : « Un officier de génie était employé en 1784 : Girod de Chantrans, capitaine en 2^e de la 2^e classe ; futur naturaliste ; il était petit et contrefait, dit de lui François Wey, mais d'une figure charmante, plein d'indulgence et de sérénité, voué à l'amour de la nature, à l'étude des sciences, aux recherches de la botanique et de l'entomologie ».

De 1787 à 1789, il eut pour lieutenant Rouget de Lisle, futur auteur de La Marseillaise.

« Le 24 décembre 1792 un passeport fut délivré à Justin Girod (Girod de Chantrans) démissionnaire depuis le mois d'avril 1791 pour raisons de santé » (JULES MATHEZ, p. 318). Il se consacre alors avec passion à la recherche scientifique. Il sera par ailleurs le précepteur de Charles Nodier, qui lui rendra hommage dans *Séraphine* (1832); on



*Extrait de l'Etat des officiers du
Corps Royal du génie destinés à servir
Dans les Places pendant l'année 1788.*

*Savoir
Cheu de Joux
a Pontarlier*

*M.M.
le C^{te} d'Amale M^{al} de camp Directeur
Girod de Chantrans cap^e en 2. 2^e Classe
Rouget de Lisle Lieutenant en 2^e.*

*Fait à Versailles le 22. may 1788.
Signé le C^{te} de Brienne*

*Pour Extrait
Caumartin de St Ange*

peut penser que Girod de Chantrans a fortement contribué à la passion de Charles Nodier pour les sciences naturelles et tout particulièrement pour les insectes, comme nous le révèle François Wey. Une autre grande figure de la botanique, Antoine Magnin, rendra également un bel hommage à notre écrivain dans un important ouvrage, *Charles Nodier, naturaliste*.

Les œuvres naturalistes les plus importantes de Girod de Chantrans sont ses *Recherches chimiques et microscopiques sur le nouvel ordre des plantes cryptogames* (1805) et sans conteste son *Essai sur la géographie physique, le climat et l'histoire naturelle du département du Doubs*, publié à Paris en 1810 avec comme signature Girod-Chantrans; on peut penser que la Révolution française n'est pas étrangère à la « perte » de la particule. Charles Nodier, dans *Séraphine*, évoque ce fait et l'homme ainsi : « *Il se trouvait alors un homme qu'on appelait le citoyen Justin parce que la Révolution lui avait ôté celui de son père. C'était un ancien officier du génie qui avait passé sa vie à des études scientifiques, simple et austère dans ses murs, doux et affectueux dans ses relations, inflexible dans ses principes mais tolérant par caractère, bienveillant pour tout le monde, capable de tout ce qui est bon, digne de tout ce qui est grand et modeste jusqu'à la timidité au milieu des trésors de savoir qu'avaient amassés sa patience ou devinés son génie, discutant peu, ne pérorant pas, ne contestant jamais, toujours prêt à éclairer l'ignorance, à ménager l'erreur, à respecter la conviction, à compatir à la folie. Il vous aurait rappelé Platon, Fénelon ou Malesherbes; mais je ne le compare à personne : les comparaisons lui feraient tort* ». Mérimée, lors de son discours d'intronisation à l'Académie française, évoque également Girod de Chantrans : « *Dans tout Besançon et ses environs on ne parle de cet homme qu'avec attendrissement* ».

L'Institut national, Classe des Sciences Physiques et Mathématiques, approuve cet ouvrage lors de la session du 5 décembre 1808; le comité est prestigieux étant composé de MM. de Lamarck, le Lièvre, Geoffroy-Saint-Hilaire et Cuvier.

Dans une première partie « *il décrit toutes les montagnes du Jura, en les suivant même au-delà des limites du département du Doubs... Il présente un aperçu comparatif des vallées, rivières, fontaines, tourbières, et grottes du département du Doubs...* ». C'est certainement la première fois que le milieu « tourbière » est étudié en tant que tel.

Dans une seconde partie, Girod de Chantrans présente une histoire encyclopédique de l'histoire naturelle du département du Doubs. Un premier chapitre traite de la zoologie (vertébrés, invertébrés), ensuite « *le règne végétal est traité avec plus d'étendue... avec des observations nouvelles qui appartiennent toutes à l'auteur...* ». Le monde minéral n'est pas oublié dans une dernière partie.

Son souci d'aider les plus pauvres le conduit à s'intéresser aux pratiques agricoles et aux nécessaires évolutions des techniques culturales.

Les travaux scientifiques de Girod de Chantrans sont récompensés par Bonaparte, qui lui délivre les insignes de Chevalier de la légion d'honneur, à titre scientifique, le 4 frimaire de l'an XII. En Franche-Comté, il participe à la création de l'*Annuaire du Doubs* et fonde la Société départementale d'agriculture, dont il sera président.

Charles Weiss, dans ses mémoires, lui rend de nombreuses fois hommage. En voici un passage savoureux : « *5 avril : j'ai vu ce matin le doyen des naturalistes, le respectable M. Girod de Chantrans. Quoique d'une santé très délicate, il se porte très bien. Depuis quelques mois il a reçu le diplôme de correspondant d'une société scientifique qui vient de s'établir à Paris. Il m'en a dit le nom mais je l'ai oublié ; pour répondre à cette politesse, il lui a envoyé un mémoire, qu'elle a fait imprimer, sur les inconvénients de changer sans cesse de nomenclatures, manie qui retarde les progrès des sciences au lieu de les avancer. Dans la conversation, il m'a appris que le célèbre botaniste, M. de Candolle, lui a dédié une espèce de conserve qu'il a nommé chantrienne. Le même M. de Candolle s'est emparé des dessins de conserves que M. de Chantrans envoyait à la Société Philomatique et, malgré ses réclamations, les a gardés.* ».

Il meurt à son domicile bisontin, rue de la Vieille Monnaie, à 91 ans, laissant ses derniers deniers à son domestique.

Sources consultées :

JEAN GIRARD, *La Racontotte*, n° 32, n° 33 et n° 47, Mont-de-Laval, 1989, 1990, 1995.

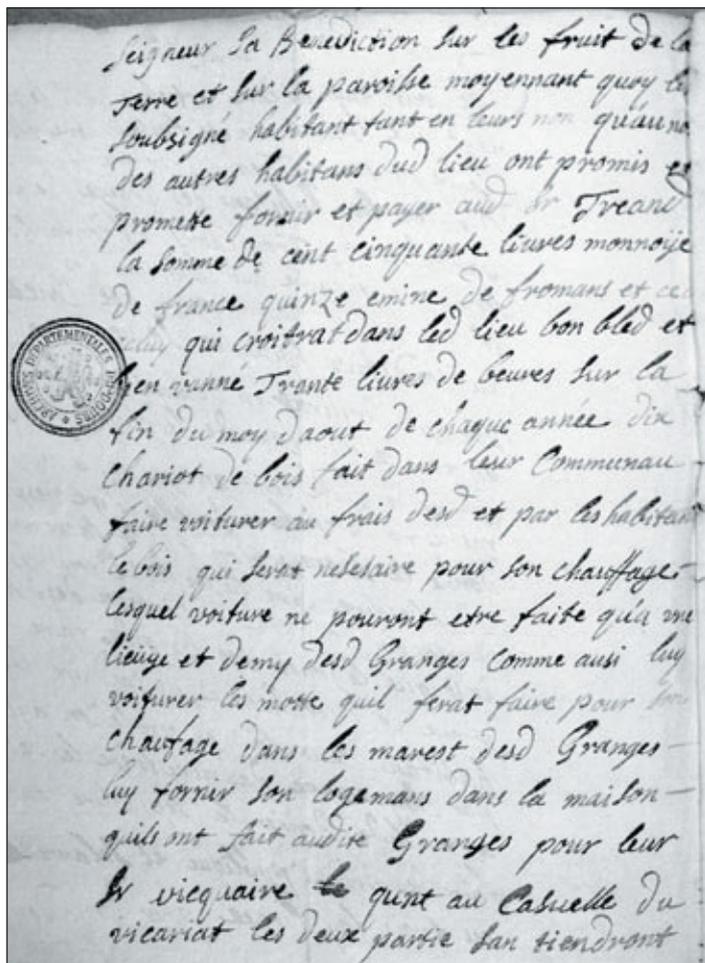
JULES MATHEZ, *Annales du Château de Joux*, 1932, Pontarlier.

MAX ROCHE et MICHEL VERNUS, *Dictionnaire biographique du département du Doubs*, 1999, Lons-le-Saunier.

SUZANNE LEPIN, *Journal de Charles Weiss, Tomes 1-4*, Institut d'Études Comtoises et Jurassiennes, 1977-1997.

Archives communales de Pontarlier : EE. 8.

Annexe 2



Seigneur Sa Benediction Sur les fruit de la
 Terre et Sur la paroisse moyennant quoy le
 Soubsigné habitant tant en leurs non qu'aucun
 des autres habitans dudit lieu ont promis et
 promette fournir et payer audit Sr Treand
 la somme de cent cinquante livres monnoie
 de France quinze emine de fromans et ce
 luy qui croitrat dans led lieu bon bled et
 bien vanné Trante livres de beures sur la
 fin du moy d'aout de chaque année dix
 Chariot de bois fait dans leur Communau
 faire voiturer au frais desd et par les habitans
 le bois qui serat necesaire pour son chauffage
 lequel voiture ne pourront estre faite qu'a une
 lieue et demy desd Granges comme ausi luy
 voiturer les motte qui serat faire pour son
 chauffage dans les marest desd Granges
 luy fournir son logemens dans la maison
 qu'ils ont fait audite Granges pour leur
 Sr vicquaire le quant au Casuelle du
 vicariat les deux partie s'en tiendront

«... Seigneur Sa Benediction Sur les fruit de la
 Terre et Sur la paroisse moyennant quoy le(s)
 Soubsigné habitant tant en leurs non qu'au no(n)
 des autres habitans dudit lieu ont promis et
 promette fournir et payer audit Sieur Treand
 la Somme de cent cinquante livres monnoie
 de France quinze emine de fromans et (aussi?)
 celui qui croitrat dans ledit lieu bon bled et
 bien vanné Trante livres de beures Sur la
 fin du moy d'aout de chaque année dix
 chariot de bois fait dans leur Communau
 faire voiturer au frais desdits et par les habitan(s)
 le bois qui Serat necesaire pour son chauffage
 lequel voiture ne pourront estre faite qu'a une
 lieue et demy desdites Granges Comme ausi luy
 voiturer les motte qu'il serat faire pour Son
 chauffage dans les marest desdites Granges
 luy fournir Son logemens dans la maison
 qu'ils ont fait audite Granges pour leur
 Sieur vicquaire le quant au Casuelle du
 vicariat les deux partie S'en tiendront... »

Sources : AD du Doubs, G. 2047.

Commentaire : en 1722, aux Granges, on n'emploie pas encore le terme de tourbe mais celui de « motte » ; de même, le terme de « marest » remplace celui de tourbière.

**Etat Dés communautés De la subdélégation de
Pontarlier qui ont dés tourbières, avec des observations ;
Envoyé a Monseigneur L'intendant en conséquence de sa lettre
Du 9 avril 1788.**

Arc sous cicon	24 arpéns en partie déjà exploité en mauvais ordre parce qu'on n'observe pas d'alignement, et on n'écoule pas les eaux stagnantes
Bannans	120 arpéns environ en deux cantons. Plus de la quatrième partie est exploitée. Cette communauté n'a que quelques Broussailles.
Bouverans	46 arpéns environ en trois cantons dont un tiérs est déjà exploité. il y a encor 7 à 8 arpéns qui appartiennent a des particuliers.
Bonnevaux	20 arpéns a peu prés mais ce ne sera que dans 15 a 20 ans qu'on pourra y faire de la tourbe.
Chaffois	80 arpéns en deux cantons; ayant été mal exploitées dans le principe, il ne Reste plus que la moitié en etat. Cette communauté n'a point de bois, seulement quelques Broussailles. il y a 14 soitures de terre de particuliers ou on pourroit faire de la tourbe.
Dommartin	59 soitures dont plus du tiérs est déjà exploité. plus 5 soitures appartenant a plusieurs habitans qui sont en etat. Cette communauté n'a pas de Bois en haute futaye, seulement quelques Broussailles pour faire de fromage.
Dompierre	de 30 a 40 soitures il n'i en Reste plus que Deux a exploiter, et cette communauté a peu de Bois.
Gilley	4 Journaux ou soitures en très bon etat et qui n'ont pas été entamées.
frasne	100 arpéns dont la moitié environ est déjà exploitée. Cette communauté a de Beaux Bois de sapin.
houtaud	37 arpéns mais un tiérs environ est entièrement exploité.
La cluse	90 arpéns dont un tiérs est exploité. 22 appartenant a plusieurs particuliers.
Touillon et Loutelet	1 arpéns seulement est en etat.
Les malpas	5 soitures dont le quart est exploité. 3 soitures appartenantes a dés particuliers, et qui sont en etat.
mortéau	voyé la colonne des observations cy contre
Montlebon	Environ 16 arpéns qui appartiennent a plusieurs habitans. Les tourbières sont en etat.
Oye	8 arpéns, dont la moitié est exploitée. 9 a dés habitans dont le tiérs est exploité.
Pontarlier	100 arpéns qui sont indivis avec les habitans et communauté dés Granges. déjà plus de La 4e partie est exploitée.
Remoray	20 arpéns non encor exploités.
Ste Colombe	2 arpéns auxquels on n'a pas encor travaillé.
St Antoine	il n'i Réste que 2 arpéns a exploiter.
A labbaie de ste marie	1 arpéns, un 5 ^e exploité.
vau et chantegrue	20 arpéns, qu'on exploite sans ordre, et dont on ne tire aucun prix.
vuillecin	40 arpéns dont un quart est exploité. environ 10 appartenants a dés particuliers, dont un 5 ^e environ est exploité.

fait par nous subdélégué a pontarlier Le 18 may 1788 Bousson [signature]

1 soiture = 1 journal = 35,5 ares

1 arpent = 51 ares

Sources : AC Pontarlier, DD. 14

Convention dite «Ravier»

1^{ère} Division.

Enregistré le 3 août.

N°323.

Extrait des minutes de la Secrétairerie d'Etat.

Toulouse, le 27 juillet 1808.

NAPOLEON, Empereur des Français

ROI D'ITALIE et protecteur de la Confédération du Rhin.

Sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur,

Notre Conseil d'Etat entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Article 1^{er}.

La transaction du 14 septembre 1806, entre les communes de Pontarlier et des Granges, département du Doubs, au sujet de la propriété respective des terrains communaux qui forment la limite de leur territoire, est confirmée et sera exécutée suivant sa forme et teneur. Copie de ladite transaction sera jointe au présent décret.

Article 2.

Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Par l'empereur signé: Napoléon.

Le Ministre Secrétaire d'Etat, signé : Hugues B. Maret.

L'an mil huit cent six, le quatorze du mois de septembre, avant midi à Pontarlier en l'étude, par devant Guillaume Antoine Loiseau, notaire public, résidant en ladite ville, présent témoin, sont comparus les sieurs Etienne François Philippe Demesmay, notaire et maire de ladite ville de Pontarlier, y demeurant d'une part; et le S^r Vaucheret, maire de la commune des Granges, d'autre part.

Lesquels ont dit que les communes de Pontarlier et des Granges étant en contestation relativement à la ligne délimitative de leurs territoires respectifs, M. Augustin Ravier, Président du Conseil du 4^e arrondissement du département du Doubs, demeurant à Arc sous Cicon, a été délégué par M. le préfet de ce département à l'effet de reconnaître l'état de la délimitation à faire entre les communes; que M. Ravier ayant commencé cette reconnaissance le 2 fructidor an 12 en présence des fondés de pouvoirs des deux communes, et les ayant entendu dans leurs moyens respectifs, conformément à ses procès-verbaux des 30 brumaire, 1^{er} et 22 frimaire et 13 nivôse an 13. Les parties sont convenues de la ligne de démarcation à tracer entre les deux territoires, et ont fait à cet égard un projet de transaction, inséré dans le procès-verbal de mon dit sieur le commissaire délégué, du 14 du mois de nivôse, amplifié et ratifié le lendemain, par les conseils généraux des dites communes; que ce projet de transaction ayant été soumis à l'approbation de M. le préfet, il l'a renvoyé à l'avis des trois jurisconsultes Proudhon, Rougnon et Bonnefoy, conformément à l'arrêté du Gouvernement du 21 frimaire an 12; que ceux-ci ayant pensé que le projet de transaction devait être adopté, ont donné leur avis motivé le 7 frimaire an 14, ensuite duquel M. le préfet a autorisé les maires susnommés à convoquer les conseils généraux respectifs pour délibérer de nouveau sur le mérite de cette transaction, ce qu'ils ont fait, celui de Pontarlier dans sa séance du 19 février dernier, et celui des Granges, dans sa séance du 5 mars suivant; que par les délibérations prises, les maires ont été, de part et d'autre, autorisés à transiger aux noms des communes, conformément au projet sus-mentionné, ce qui a été fait comme il suit :

Il a été dit que le premier point de la ligne de démarcation des territoires des deux communes serait celui auquel le ruisseau dit «le Bief Rouget» entre un pré appartenant au S^r Jean Nicolas Courtois demeurant à Pontarlier, lequel ruisseau traverse à peu près par le milieu et du sud à l'ouest, le pré dudit Courtois, et servira de limite aux deux territoires, ensorte que la partie dudit pré que ce ruisseau laisse à sa gauche sera du territoire de Pontarlier et la partie laissée à droite, de celui des Granges. Dès ce même point, la ligne tirant à bise et laissant à gauche la partie du même pré, située à droite dudit ruisseau, longera cette portion de pré jusqu'à l'angle oriental d'icelui, en tirant à peu près du sud-ouest au nord-ouest.

Depuis l'angle oriental dudit pré, la ligne se dirigera directement à l'angle septentrional d'un champ appartenant à la veuve Pernet, aubergiste à Pontarlier; elle traversera un communal ci-devant indivis, situé dans le canton appelé de Champagne.

Dès ce point, la ligne longera le bord à peu près sud-ouest du champ de ladite V^{me} Pernet, qu'elle laissera à droite et ira aboutir à l'angle à peu près oriental dudit champ Pernet au point de contact de ce dernier avec l'angle occidental d'un pré appartenant au S^r Jean François Michaud, de Pontarlier, appelé le Dresme.

Ensuite la ligne se dirigera en suivant le bord nord-est du pré dudit Michaud et les contours que ce pré forme dudit côté, elle laissera ce pré à gauche, et à droite un communal ci-devant indivis; elle arrivera en contournant à l'autre extrémité du pré dudit Michaud, au point où son angle oriental est séparé d'un pré appartenant à la ville de Pontarlier, par un fossé ou espèce de ruisseau.

Après quoi la ligne tirant vers le sud se prolongera, le long du bord du pré patrimonial appartenant à ladite ville de Pontarlier, appelé le pré Fonteny, provenant de M. Monnier; elle le suivra jusqu'à son extrémité, au point où ce pré aboutit à un autre fossé ou ruisseau, séparant ledit pré à son angle oriental du communal laissé à droite, laissant à gauche ledit pré de ladite ville.

Delà la ligne se prolongera directement en passant dans un communal appelé le Cret des Charmes, toujours ci-devant indivis, jusqu'au bord nord-ouest d'un champ appartenant présentement à la Veuve Saillard, de Pontarlier, provenant de M. Boissard de la même ville appelé le champ des Charmes; elle aboutira à un point dudit champ tel qu'il laissera les deux tiers de la longueur dudit champ à droite et l'autre tiers à gauche; se continuant dans la même direction, elle traversera toujours ledit champ et se prolongeant en droiture, elle traversera de même un autre champ appartenant à Joseph Nicod, de Pontarlier, provenant, de Madame Leboeuf, née Monnier; ce champ est toujours appelé champ des Charmes. Suivant la même direction, elle traversera le chemin du Bas, qui conduit de Pontarlier aux Granges, ensuite un champ appartenant à François Mathias Guy, de Pontarlier, puis un autre appartenant au dit Joseph Nicod provenant de la dame Leboeuf, ensuite un troisième champ appartenant à Jean Baptiste Guy, dudit Pontarlier, les trois champs appelés les Drezeuler; elle traversera enfin un quatrième champ appartenant aux héritiers Barbaud-Cuenot, dit le champ Muisard, à ce point la ligne aboutira au chemin supérieur tirant de Pontarlier aux Granges.

Dès ce point la ligne se dirigera en suivant ledit chemin jusqu'au point où celui-ci passe au bas de la Combe de la Louvatière qui sera le point subséquent.

Dès le bas de ladite Louvatière, la ligne montera la côte en suivant les petites sinuosités de la Louvatière, en sorte que le bas de cette fondrière sera toujours la vraie délimitation jusqu'à l'extrémité supérieure de ladite Louvatière, cette portion de ligne passera toujours dans un communal ci-devant indivis. Arrivée à ladite extrémité supérieure de la Louvatière, la ligne se prolongera en droiture sur une longue étendue et aboutira à une borne double qui est placée au bord occidental de la forêt ci-devant domaniale et ensuite nationale de la Fauconnière appartenant présentement à M. Battandier, ci-devant sous-inspecteur de l'administration forestière, laquelle borne double sert à délimiter le territoire de la Cluse, de ceux de Pontarlier et des Granges.

Il a été convenu entre les parties que tous les terrains, tant particuliers que communaux, ci-devant indivis, situés à gauche de la ligne indiquée, feront partie du territoire dorénavant exclusif et patrimonial de Pontarlier, comme tous ceux laissés à droite, appartiendront patrimoniallement et exclusivement à la commune des Granges.

Comme dans le continent laissé à droite de la ligne devant faire partie du territoire exclusif des Granges, il existe plusieurs cantons en nature de tourbière, et que le communal et les tourbières ci-devant indivis s'étendent à nord-ouest en faisant équerre dans les territoires Doutheaud [d'Houtaud] et de Dammartin [Dommartin] plus que le point où la ligne a commencé, il a été convenu que tout ledit continent, soit en communaux, soit en propriété de particuliers, jusqu'aux dits territoires Doutheaud et de Dammartin au nord-ouest et jusqu'à la rivière du Drajeon [Drujon] et au territoire de Ste Colombe, au sud-ouest, restera du territoire exclusif de la commune des Granges, laquelle exercera seule le parcours et la vaine pâture sur la totalité de ce continent, qui sera désormais son patrimoine particulier; en conséquence de quoi, elle en supportera seule les contributions, pour l'exception suivante :

A la commune de Pontarlier continuera d'appartenir à perpétuité, le droit d'extraire la tourbe, concurremment avec les habitants des Granges, comme par le passé, dans tous les cantons qui tiennent ou ont tenu nature de tourbière, situés dans tout le continent délaissé à ladite commune des Granges; mais en conséquence, il sera formé une cote équitable et particulière à répartir dans les rôles des Granges portant sur les cantons en tourbières. Cette cote sera acquittée les trois-quarts par la commune des Granges et l'autre quart par celle de Pontarlier. L'exploitation se fera en proportion des feux et ménages des deux communes.

Les habitants de ladite commune de Pontarlier continueront également à jouir du droit de dételier et de faire paître dans les cantons de tourbières les bêtes traînantes qu'ils conduiront sur les lieux pour en ramener les tourbes.

Les tourbes placées au séchoir ne pourront être endommagées et la commune de Pontarlier se réserve expressément la faculté de poursuivre tous particuliers quelconques qui, par leur fait ou celui de leurs bestiaux endommageraient les tourbes. Les membres des Conseils généraux respectifs ayant observé dans le procès-verbal du susdit jour, quinze nivôse an 13, que jusqu'à présent les tourbières communes ont été mal exploitées, et que comme le combustible devient chaque jour plus rare et plus précieux, il serait plus avantageux à tous d'observer un meilleur mode d'exploitation et même de faire quelques dépenses soit au creusage de fossés pour l'écoulement des eaux, soit en nivelage des terrains mal exploités; il convient également pour l'intérêt des deux communes, d'obliger tous

les particuliers dans les exploitations nouvelles, d'observer un ordre convenable dans les creusages et de rejeter derrière soi les gazons ou terres inutiles pour niveler les parties usées.

Ces observations ayant été reconnues justes, il a été convenu que chaque particulier usager sera tenu, lors du creusage des tourbes, de remplir les fossés des terres et gréons inutiles de manière à procurer le nivellement du sol où l'extraction a eu lieu et une régénération plus prompte, et afin que cette règle soit d'autant mieux observée, les administrations locales auront l'une et l'autre le droit de faire poursuivre tout particulier de quelque commune qu'il soit habitant, qui contreviendrait au présent règlement.

A l'égard des améliorations dont il a été parlé et des dépenses qu'elles occasionneront, il en sera traité à l'amiable entre les deux communes qui régleront de concert, sinon par experts et arbitres, et les réparations à faire et le quotient respectif des dépenses.

Au moyen de ce que dessus, toutes difficultés entre les deux communes demeurent éteintes et assoupies, étant dit qu'expédition du présent acte sera adressée à M. le Préfet pour ensuite de son approbation définitive être planté bornes délimitatives entre les deux territoires, à frais communs et suivant la ligne ci-devant tracée et indiquée.

Fait, lu et passé en l'étude à Pontarlier avant midi dudit jour 14 septembre, susdit an, pardevant le dit notaire, en présence des sieurs Charles Etienne Gloriod, secrétaire à la Mairie de Pontarlier demeurant en ladite ville, et le Sr Barthélémy Beuque, cultivateur demeurant aux Granges dessus, ici rencontrés, les deux témoins requis et soussignés avec les dites parties et ledit notaire.

Signé à la minute Vaucheret, maire, Demesmay, maire, Gloriod, Beuque et Loiseau, notaire.

Enregistré à Pontarlier le 23 septembre 1806, Vol. 169. F^o 92 verso, Case 7, 2 rôles 3/4, reçu trois francs trente centimes,

signé : Perrenet.

Expédition pour le maire de la commune des Granges, signé : Loiseau, notaire.

Certifié conforme Le Ministre Secrétaire d'Etat, signé : Hugues B. Maret.

Pour ampliation :

Le Comte de l'Empire, Ministre de l'Intérieur,

signé : illisiblement

Sources : AC Pontarlier, DD. 14

Ordonnance de l'Intendant partageant entre les parties le terrain en litige [marais du Croissat] 1770

Extrait :

«... Requete a nous presentée par les habitans Et Communauté de houtaud Et dommartin qui y ont Conclu a Ce qu'il nous plut leur accorder par provision la mainlevée de l'interdiction du marais du Croissat prononcée par le Sieur Blondeau En Consequence leurs permettre d'y fabriquer les tourbes necessaires a leur chauffage Et a la Cuitte de leurs fromages Comm'ils avoient faits les années passées Sous non prejudice des droits de toutes parties Et Sous la Soumission de dedommager la Ville a dire d'experts En deffinitive Si le Croissat est décidé ne pas leurs appartenir Et leurs permettre aussi d'enlever les tourbes qui ont Resté au Croissat l'année precedente fondes y ont ils dits Sur ce que de tems immemorial ils ont jouiz publiquement paisiblement Et Sans trouble a titre de propriété de la partie de marais appelé Croissat qui Est au Couchant de la ligne qu'ils ont tiré depuis le chiffre 32 jusqu'à Celuy 45 En y fauchant de l'herbe faisant paitre leurs troupeaux Et y fabriquant des tourbes Exclusivement a tous autres qu'ils n'ont point de Bois tandis que La Ville de pontarlier En a d'immenses qu'elle a aussi des

tourbieres Considerables au levant de la ligne tirant du chiffre 32 au chiffre 45 tandis que les tourbieres Repanduës Sur leur territoire ne Consiste que En un petit marais Contesté Entre les Communautés de chaf-fois Et dommartin Et interdit depuis Vingt ans Et que Celle qui Est a Bise de la ligne tirée par les Sieurs du magistrat depuis le chiffre 32 jusqu'à Celuy de 37 n'est autre chose que le Communal d'houtaud dont une partie Sert au parcour Et l'autre qui En tourbiere Est Exploitée qu'ils ont Communiqué de Bonne foi leurs titres Sans que les Sieurs du magistrat aient Communiques les leurs Enfin que le Sieur Subdelegué Commissaire leurs a accordé plus qu'ils ne luy avoient demandés En leurs permettant de Saisir Et Sequestrer les tourbes qu'ils avoient faittes En l'année precedente qui estoient destinées a leur chauffage Et a la cuitte de leurs fromages n'ayant aucune autre Ressource la dite Requete de nous Reponduë le quinse du dit mois de mai par ordonnance de Renvoye au dit Sieur Subdelegué pour Entendre les parties prendre les Eclaircissemens necessaires...»

Sources : AC Pontarlier, FF. 36.

Annexe 6

Annnonce des ventes aux enchères des places à tourbe *Le Journal de Pontarlier, le 4 juin 1882*

Le Maire de la ville de Pontarlier a l'honneur d'informer le public que le lundi 12 juin, à 7 heures du matin, aura lieu sur place la vente aux enchères des places à tourbe.

L'enlèvement des produits de la tourbière, par suite de la suppression du chemin des Epinettes englobé en partie par le champ de tir, aura lieu aux risques et périls des adjudicataires par les autres voies qu'ils jugeront convenables d'employer, et sans recours contre la ville.

Hôtel de ville, le 2 juin 1882

Le Maire, Ch. Joliclerc

Sources : AC Pontarlier, DD. 14

Annexe 7

Procès intenté contre des particuliers

Le maire de la ville de Pontarlier

A Monsieur le préfet du
Département du Doubs, Commandant de
la légion d'honneur

Monsieur le préfet
les nommés alexis Beauque, martin et Pierre
Beauque des Granges dessous, ayant ouvert au
mois d'avril dernier un fossé sur une portion de
communal possédé depuis un tems immémorial
Par la ville, et qui sert de tourbiere, ont été
cités le 25 may (suivant) par devant *Monsieur* le
juge de paix du canton de Pontarlier, pour s'y
voir condamner à combler le fossé, et en
outre aux dommages interets résultant de
de cette indüe anticipation : un jugement
Préparatoire du 20 juin suivant, rendu sur les
Lieux, m'a ordonné de me faire autoriser pour
Plaider ; avant que de Soumettre Cette affaire au
Conseil de préfecture, je dois assembler
le conseil Municipal ; j'ai en conséquence
l'honneur de vous Prier, Monsieur le préfet,
de m'autoriser à les convoquer pour délibérer
Sur l'objet de la présente.

Salut et Respect

Vu :

Le Préfet du département du doubs autorise
la convocation demandée
à la préfecture à Besançon le 15 juillet
1808

Sources : AC Pontarlier, DD. 14

Procès-verbal de vente des tourbes Année 1881

Ville de Pontarlier

Vente des tourbes
année 1881

Produit 22 f 50 c.

L'an mil huit cent quatre vingt un,
le trois du mois de juin

Nous Charles Jolicler, maire de la Ville de Pontarlier, ensuite d'affiches et publications annonçant que le présent jour à huit heures du matin il serait en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du neuf mai mil huit cent vingt, dûment approuvée, procédé à la vente des places à tourbes marquées pour le chauffage des habitants de la commune, nous sommes rendu à la Tourbière, assisté de *Messieurs* Jules Biesse et Arthur Junod membres du Conseil municipal, délégués, et à la participation de *Monsieur* Victor Bouveret, receveur municipal, où étant nous avons aux personnes présentes donné lecture des clauses et conditions auxquelles la vente aurait lieu

Art. 1^{er} La vente aura lieu au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur. Les droits de timbre et d'enregistrement sont à la charge de la Ville.

Art. 2^{eme} Après avoir extrait la tourbe, les adjudicataires seront tenus de niveler les résidus des terres des découvertes, et à l'extrémité des places en finissant l'extraction de laisser un retranchement d'un quart de la hauteur sur autant de largeur pour servir d'appui afin d'éviter l'éboulement des terres non exploitées.

Art. 3 Chaque adjudicataire ne pourra acheter plus de places qu'il ne lui en faut pour son usage ni les céder ou les vendre à des personnes étrangères à la Ville à peine de confiscation des tourbes au profit des pauvres et d'exclusion de la tourbière pour les années à venir

Art. 4 L'extraction des places adjudgées devra être terminée le trente-un Août prochain et l'enlèvement le trente-un Octobre suivant. Celles qui ne seront pas enlevées à cette dernière époque seront acquises au bureau de Bienfaisance pour le chauffage des pauvres de la commune sans que les acquéreurs puissent rien réclamer sur leur prix d'achat et ceux qui se trouveront dans ce cas seront aussi exclus de la tourbière pour les années à venir

Art. 5 Chaque adjudicataire fera sécher les tourbes sur l'emplacement qui sera indiqué à chaque portion et, en cas d'insuffisance, il les transportera aux endroits qui lui seront indiqués par l'administration municipale.

Art. 6 Il est défendu aux adjudicataires de travailler à la tourbière pendant la nuit, les travaux ne devront commencer qu'au lever du soleil et se terminer à son coucher.

Art. 7 Défense est faite sous quelque prétexte que ce soit de faire du feu dans la tourbière.

Art. 8 Les contraventions aux conditions ci-dessus seront constatées par des procès-verbaux rédigés

par les gardes champêtres ou agents de police
et déférés aux tribunaux compétents.

Lecture faite des clauses qui précèdent, il a
été procédé à la vente comme suit :

N° 1 Duchet Aimé, Vingt-cinq centimes, ci	,25
2 Monnier Auguste, Vingt-cinq centimes, ci.....	,25
3 Marguier Alexis, cinquante centimes, ci	,50
4 Guy Xavier, cinquante centimes, ci	,50
5 Boichard Claude, cinquante centimes, ci.....	,50
6 Grattard Emile, Un franc, ci.....	1,
7 Petite Emile, Un franc, ci	1,
8 Cassard Louis, Un franc, ci	1,
A reporter.....	5,00
Report	5,00
N° 9 Maire Edouard, Un franc, ci.....	1,
10 Giroud Auguste, Un franc, ci	1,
11 Bertin Aimable, Un franc, ci	1,
12 Guyon François Etienne, Un franc, ci	1,
13 Boichard Claude, Un franc, ci	1,
14 Pourchet Albin, Un franc, ci	1,
15 Guyon Zéphir, Trois francs, ci	3,
16 Guyon Séraphin, Deux francs cinquante centimes.....	2,50
17 Guyon Jules, Cinquante centimes, ci	,50
18 Maire Augustin, Un franc, ci.....	1,
19 Girard Constant, Un franc, ci.....	1,
20 Cuinet Auguste, Un franc, ci.....	1,
21 Guyon François, Cinquante centimes, ci.....	,50
22 Pianet Jules, Un franc cinquante centimes, ci	1,50
23 Bourdin Augustin, Cinquante centimes, ci	0,50
	22,50

La présente vente montant à la
somme de Vingt Deux francs cinquante
Centimes, Nous avons clos et arrêté le présent
procès-verbal que *Messieurs* les Conseillers municipaux
et Receveur municipal, sus-dénomés ont signé
avec nous, après lecture, les jour, mois et an
que dessus.

Signé à la minute : Bouveret, J. Biesse,
A Junod, Ch. Jolicler

Pour adjudication conforme

Le maire
Charles Jolicler [signature]

Enregistré à Pontarlier le sept juin 1881 f ° 65 R °C-3 reçu
quatre-vingts centimes, décimes, vingt centimes

signé : Jacquin

Pour copie conforme

Le maire
Charles Jolicler [signature]

Bibliographie

- ANNUAIRE DU DOUBS : années 1837, 1841, 1842.
- DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU DOUBS, 1982-1987. Communes de Bonnevaux, Granges-Narboz, Besançon.
- GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE, 1924 à 2004, Neuchâtel, Vol. 1- 6.
- ANDRÉ M., 2001. Une plante oubliée, *Rumex aquaticus*, *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard*, p. 217-220.
- ANDRÉ M. et FERREZ Y., 2003. Découverte de deux stations inédites de *Calamagrostis stricta* dans le bassin du Drugeon (25), *Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne*, n° 1, Société Botanique de Franche-Comté, p. 90-94.
- BABEY C.-M.-P., 1845. *Flore jurassienne*, 4 vol., XLIV-456, 523, 500, 532 p., Paris.
- BAILLY R., 1998. Un passé oublié, *Essai sur la sidérurgie dans le triangle d'or La Ferrière - Pontarlier - Rochejean*, Besançon, 176 p.
- BAUD J.-C., BOYER R. et LACOUX J.-L. 1964. *Approches des Granges-Narboz*, Lyon.
- BENOÎT C., 1992. *Les étangs de la Dombes au Moyen Âge, XIII^e – XIV^e siècles*, éd. Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 102 p.
- BICHET P. et MILLOTTE J.-P., 1992. Les traces des premières colonisations humaines à l'Âge du Bronze, in *Bonnevaux et ses environs*, *Publications du CUER*, Besançon, p. 21-32.
- BRELOT CL.-I. et MAYAUD J.-L., 1992. L'histoire profonde des XIX^e et XX^e siècles, in *Bonnevaux et ses environs*, *Publications du CUER*, Besançon, p. 51-55.
- BUTTNER A., MITCHELL E. A. D., FRELÉCHOUX F., VAN DER KNAAP W O., VAN LEEUWEN J. F N., WARNER B G., GOBAT J.-M., SCHWEINGRUBER F. et AMMANN B., 2002. Ruptures multiples dans les tourbières du Jura : changements climatiques et hydrologiques, successions végétales et impacts humains, *Équilibres et ruptures dans les écosystèmes durant les 20 derniers millénaires en Europe de l'Ouest*, Actes du colloque international de Besançon, septembre 2000, Presses Universitaires Franche-Comtoises, 2002, p. 331-344.
- CAMPY M., 1982. *Le Quaternaire franc-comtois. Essai chronologique et paléoclimatique*, thèse de l'Université de Franche-Comté, Besançon, 575 p.
- CAMPY M. et CHALINE J., 1993. Missing records and depositional breaks in french late pleistocene cave sediments, *Quaternary Research*, n° 40, p. 318-331.
- CAMPY M. ET RICHARD H., 1988. Modalités et chronologie de la déglaciation würmienne dans la chaîne jurassienne, *Bull. de l'AFEQ*, n° 3, p. 81-90.
- CHEVALIER B., 1983. L'alimentation carnée à la fin du XV^e siècle, réalité et symboles, in *Pratique et discours alimentaire à la Renaissance : actes du colloque de Tours*, 1979, Paris.
- COP R., 1995. *La ferme des montagnes neuchâteloises, l'architecture rurale traditionnelle*. La Chaux-de-Fonds, 414 p.
- COUSIN DE NOZEROT G., 1552 ET 1562. *La Franche-Comté au milieu du XVI^e siècle ou Description de la Haute-Bourgogne connue sous le nom de Comté* (traduction Émile Monot, 1907), rééd. 2003, Arts et Littérature, Lons-le-Saunier, 309 p.
- DONDAINE C., 2002. *Trésor étymologique des mots de la Franche-Comté*, Bibliothèque de Linguistique Romane, Strasbourg, XVI, 581 p.
- DROZ E., 1760. *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Pontarlier*. Réimpression, 1840, Chez Al. Faivre fils, Pontarlier, réédition 1988. Les Éditions du Bastion, 269 p.
- DRUART PH., BOLLINGER M., BRAHIER A., BRODTBECK T., BURGER G., CEPPI H., DUCKERT-HENRIOT M.-M., GROSSENACHER E., KEEL A., JUILLERAT P., LATOUR C., MONNERAT C., MÜLLER-WIRZ E. et VITTOZ P., 2002. Listes des plantes vasculaires du Jura suisse présentées par Canton – Mise à jour 2002, *Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne*, n° 1, p. 140-175.
- FERREZ Y., PROST J.-F., ANDRÉ M., CARTERON M., MILLET P., PIGUET A., et VADAM J.-C., 2001. *Atlas des plantes rares ou protégées de Franche-Comté*, Besançon, Société d'horticulture du Doubs et des amis du jardin botanique, Turriers, Naturalia Publications, 310 p.
- FIETIER R., 1978. L'homme et les zones humides dans la région de Frasne au Moyen Âge (XIII^e – début XVI^e siècle), in *Publications du CUER*, Besançon, n° 2, p. 305-317.
- GAILLARD A., 1973. *L'abbaye de Montbenoît. Étude économique et sociale* (du XII^e siècle au début du XIV^e siècle), Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Besançon, 277 p.+ annexes.
- GAUTHIER E., 2001. *Évolution de l'impact de l'homme sur la végétation du massif jurassien au cours des quatre derniers millénaires. Nouvelles données palynologiques*. Thèse de doctorat d'archéologie, Université de Franche-Comté, 250 p.
- GIROD DE CHANTRANS J., 1810. *Essai sur la géographie physique, le climat et l'histoire naturelle du département du Doubs*, 2 tomes, Paris, XXVI-303, 432 p.
- GIRARD J., 1989, 1990, 1995. *La Racontotte*, n° 32, n° 33 et n° 47, Mont-de-Laval.
- GODET CH.-H., 1853. *Flore du Jura ou description des végétaux qui croissent spontanément dans le Jura suisse et français plus spécialement dans le Jura neuchâtelois*, Neuchâtel, t. 1 : p. 1-432, t. 2 : p. 433-872.
- GRANVOINET D., 1986. *Conditions d'installation et de développement des tourbières acides dans le Jura (étude du site de Bief du Four)*, Mémoire de DEA, Sciences, Besançon.
- GRENIER CH., 1843. *Catalogue des plantes phanérogames du département du Doubs*, Besançon, 72 p.
- GRENIER CH., 1864-1869. Flore de la chaîne jurassienne, *Mém. Soc. Émul. Doubs*, 3^e série, t. X, Besançon, imprimerie Dodivers, 1001 p.
- GRENIER CH., 1869. Session extraordinaire de la Société botanique de France, rapport de M. Ch. Grenier sur l'herborisation dirigée par lui à la tourbière de Pontarlier, le 12 juillet, *Bull. de la Société botanique de France*, t. XVI, p. LXXIX-LXXXI.
- GRESSET M., 1992. L'époque moderne XV^e- XVIII^e siècles, in *Bonnevaux et ses environs*, *Publications du CUER*, Besançon, p. 45-50.
- GRESSER P., 2002. L'indispensable pluridisciplinarité dans l'étude de la rupture des écosystèmes : le cas de la colonisation de la chaîne jurassienne au

- Moyen Âge, *Équilibres et ruptures dans les écosystèmes durant les 20 derniers millénaires en Europe de l'Ouest*, Actes du colloque international de Besançon, septembre 2000, Presses Universitaires Franc-Comtoises, p. 431-446.
- GUYÉTANT S., 1808. *Catalogue des plantes à fleurs visibles qui croissent dans les montagnes du Jura et dans les plaines qui s'étendent depuis ces montagnes jusqu'à la Saône*, Besançon, 56 p.
- HÉTIER F., 1896. Annotations et additions aux Flores du Jura et du Lyonnais, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.
- HÉTIER F., 1919. Session extraordinaire de la Société botanique de France du 12 au 18 juillet, Herborisations dans les tourbières de la région de Pontarlier, *Bull. de la Société botanique de France* p. LXX-LXXXII.
- HUGUENIN D.-G., 1841. *Description de la juridiction de la Brévine*, Neuchâtel, 122 p.
- HUGUET E., 1925-1973. *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, 7 vol., Paris.
- LASSUS F. et TAVERDET G., 1995. *Noms de lieux de Franche-Comté*, Paris, 231 p.
- LAURENS P., 1842. *Annuaire départemental du Doubs*, troisième section : Statistique industrielle. I, Tuileries et Briqueteries. II, Mines et minières. III, Houilles. IV, Tourbes. V, Salines. VI, Machines et appareils à vapeur. VII, Usines à fer ; p. 193-234, tableaux.
- LEPIN S., 1977-1997. *Journal de Charles Weiss, Tomes 1-4*, Institut d'Études Comtoises et Jurassiennes, Besançon.
- LOCATELLI R., 1980. Une époque décisive : le Moyen Âge ou la naissance du Haut-Doubs, in *Bonnevaux et ses environs*. Publications du CUER, Besançon, n° 3, p. 156-186.
- LOCATELLI R., 1980. Une période obscure de l'histoire, in *Bonnevaux et ses environs*. Publications du CUER, Besançon, n° 3, p. 33-44.
- LOCATELLI R., 1999. *L'abbaye de Mont-Sainte-Marie et le haut-doubs forestier, 800 ans d'histoire*, Les Amis de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie et de Saint Théodule, 210 p.
- MAGNIN A., 1907. *Revue de Franche-Comté*, n° 5, p. 215-220 et n° 8-9, p. 306-318.
- MAGNIN A., 1894. Annotations et additions aux Flores du Jura et du Lyonnais, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.
- MAGNIN A., 1919. Allocution à la séance d'ouverture de la Session extraordinaire de la Société botanique de France, *Bull. de la Société botanique de France*, t. LXVI.
- MAILLET-GUY L., 1933. *Histoire du Grandvaux*, Voiteur, rééd. 2003, 574 p.
- MAISON M.-F., 1897. *Étude sur les tourbières des départements du Doubs et du Jura et leur réglementation*, Besançon, 33 p.
- MALFROY M., OLIVIER B., BICHET P. et GUIRAUD J., 1979. *Histoire de Pontarlier*, Besançon, 327 p.
- MATHEZ J., 1932. *Annales du Château de Joux*, Pontarlier, 502 p.
- MATHEZ J., 1930. *Histoire de la ville de Pontarlier des origines à 1790*, Pontarlier, 509 p.
- MERLE A., 1905. *Les gîtes minéraux et métallifères et les eaux minérales du département du Doubs*, Thèse Université de Franche-Comté, Besançon, 217 p.
- MICHEL R., 1978. Les tourbières de Bouverans, in *Bonnevaux et ses environs*. Publication du CUER, Besançon, n° 2, p. 373-385.
- PEGORIER A., 1997. *Les noms de lieux en France, Glossaire des termes dialectaux*, IGN, 2^e éd., Paris, 226 p.
- PIERREHUMBERT W., 1926. *Dictionnaire historique du parler Neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 763 p.
- PLAISANCE G., 1954. Arbres, forêts et noms de lieux en Franche-Comté, *Barbizier*, Besançon, p. 239-243.
- PROST F., 1955. Aperçu sur la toponymie du premier plateau jurassien dans la région d'Orgelet (Jura), in *Bull. de la Fédération des Sociétés savantes de Franche-Comté*, Besançon, p. 188-208.
- PROST J.-F., 1977. Les végétaux supérieurs des tourbières jurassiennes, in *Connaissance et sauvegarde des tourbières de la chaîne jurassienne*, troisième partie, Besançon, p. 299-369.
- PROST J.-F., 2000. *Catalogue des plantes vasculaires de la chaîne jurassienne*, Société Linnéenne de Lyon, 428 p.
- ROBEZ-FERRARIS J., 1995. *Particularités du français parlé de la région de Morez, Haut-Jura*, Grenoble, 363 p.
- RENAUD M., 1984. *Les lieux-dits cadastraux de la commune de Frasné (Doubs)*, Maîtrise de lettres modernes, Besançon, 3 volumes, 621 p.
- RICHARD H., 1985. Les relations entre les spectres polliniques récents et la végétation actuelle : l'exemple du lac de Clairvaux (Jura), in *Publications du CUER*, Besançon, n° 5, p. 385-398.
- RICHARD H., 1993. Les analyses polliniques dans le Jura, in *XIII^e symposium Homme-Milieu, Livret-guide*, Besançon, p. 47-53.
- RICHARD H., 1993. Les dépôts glaciaires et associés de la combe d'Ain et des zones limitrophes d'après M. Campy (1982), in *XIII^e symposium Homme-Milieu, Livret-guide*, Besançon, p. 15-45.
- RICHARD H., 1995. Indices d'anthropisation dans les diagrammes polliniques du massif jurassien. *Palynosciences*, vol. 3, p. 37-49.
- ROCHE M. et VERNUS M., 1999. *Dictionnaire biographique du département du Doubs*, Lons-le-Saunier, 532 p.
- ROYER J.-M., VADAM J.-C. et GILLET F., 1978. Étude phytosociologique des tourbières acides et alcalines du Haut-Doubs, in *Publications du CUER*, Besançon, n° 2, p. 109-185.
- THIÉBAUD J.-M., 1992. *Médecins et chirurgiens de Franche-Comté du Moyen Âge au Premier Empire*, Lyon, 427 p.
- TISSOT J., 1870-1873. *Les Fourgs et accessoirement les environs, les événements, les lieux*, Besançon, Réédition 1978, 440 + 238 p.

Sources manuscrites consultées

Archives communales de Pontarlier :

- BB. 11. Délibérations. Établissement d'un chemin allant à la Grande tourbière, 12 mai 1759.
- BB. 14. Délibérations. Procès intenté contre les habitants des Granges, prétendant exploiter à leur profit la Grande tourbière, 1787, 5 et 9 juin.

- CC.13. Impositions extraordinaires (affaires diverses). Chauffage des corps de garde du château de Joux, 1726-1747.
- DD. 2. Complément. Dénombrements des domaines de mainmorte. Tourbières, 1732-1735. Délimitations du territoire. Minute de l'arpentement du territoire par Jean-Claude Courtois en 1771.
- Plan des marais ou tourbières de la Ville et des communautés de Dommartin et Houtaud, 1763. – du Crossat, 1770.
- DD. 12. Délimitations du territoire de Pontarlier. Arpentement. Arrêt du conseil d'Etat prescrivant la reconnaissance et la délimitation des territoires et banlieue de Pontarlier, 1747.
- DD. 14. Dénombrement des domaines de mainmorte, nobles et roturiers de Pontarlier. Tourbières. Procès-verbaux de délivrance des tourbes. Requête contre les communautés d'Houtaud et de Dommartin qui empiétaient sur les tourbières (1753). État des communautés de la subdélégation de Pontarlier qui ont des tourbières. Deux plans du territoire de Pontarlier, contigus à celui de la communauté de Sainte-Colombe, non datés.

- EE. 8. Personnel des places. État des officiers du génie du château de Joux.
- FF. 22. Procès contre les habitants des Granges, au sujet de délimitations de territoire, 1649-1747.
- FF. 23. Procès contre les habitants des Granges (suite). 1747-1787.
- FF. 35. Procès contre les habitants d'Houtaud et de Dommartin, pour anticipations sur les tourbières de Pontarlier. 1743-1764.
- FF. 36. Procès contre les habitants d'Houtaud et de Dommartin (suite). 1764-1770.
- FF. 56. Police. Affaires diverses. Prisons et corps de garde. Fourniture de tourbes et de chandelles pour le corps de garde.
- H. 17. Expropriation.
- GG. 42. Paroisse de Notre-Dame. Registre des naissances, mariages, décès. 1742-1779.
- N. 25. Affaire Bourdin.
- Fonds Michaud. (II^e, carton 3).

Archives départementales du Doubs :

- G. 2047. Églises vicariales de Sainte-Bénigne de Pontarlier, les Granges-Narboz.
- 69 H 99. Abbaye de Montbenoît.
- 1C 1383. *Mines et tourbières*. Exploitations de mines et tourbières. Correspondances à ce sujet. 1736-1777.
- 1C 1384. *Id.* Demandes d'autorisation. États des tourbières dans les bailliages d'Ornans et de Pontarlier. 1778-1789.
- 1C 2143. *Etats des fournitures de bois de chauffage, tourbe et lumière affectés aux troupes stationnées dans la province*. 1718-1753.
- 1C 2425. *Comptes d'échevins*. Chaffois, Bulle (ancienne cote : C 1347, carton 949).

Remerciements

Au personnel des Archives communales de Pontarlier et des Archives départementales du Doubs.



La Grande tourbière de Pontarlier (Doubs). Approche historique et botanique – Partie 1 (M. André)



Max André

La Grande tourbière de Pontarlier, vue générale

Contributions à la connaissance de la flore du massif jurassien et du département de la Haute-Saône

Année 2003
(M. André)

Lathyrus bauhinii Genty
forme *roseiflorus* ▶



Max André